

« NIEUWE YDE »
UN VILLAGE DISPARU DE LA COTE FLAMANDE

I. — Partie archéologique
par le B^{on} DE LOË

Il existe à Oost-Dunkerke un endroit fort curieux qui nous fut signalé dès 1905 par notre collègue M. l'abbé J. Claerhout, l'auteur de tant de découvertes intéressantes dans la Flandre occidentale.

Cet endroit, connu sous le nom de *Spelleplaats* ou *Spelleplekke* (la place aux Epingles), est situé dans les dunes, à 1,600 mètres nord de la tour de l'église d'Oost-Dunkerke-village et à 500 mètres de la laisse de marée haute (fig. 1).

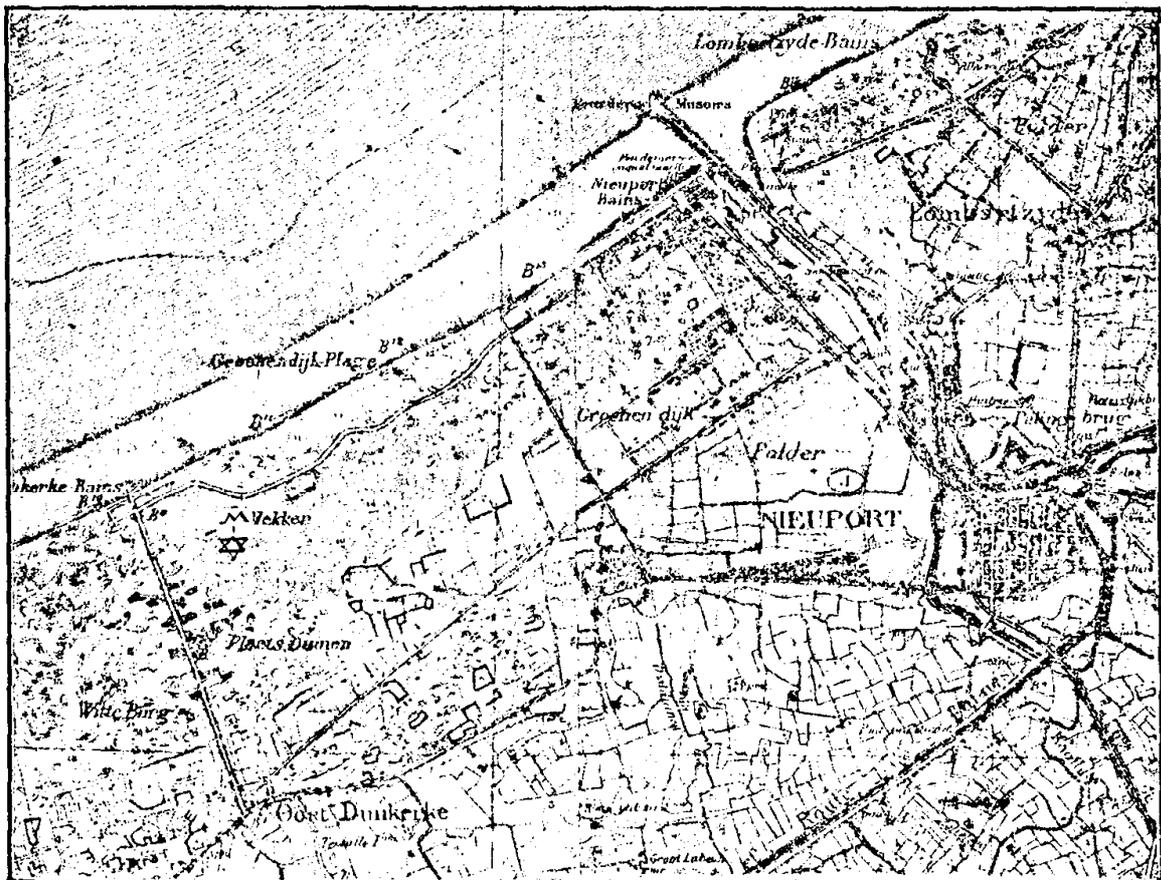


FIG. 1. — Fragment de la carte d'état-major au 1/40,000^e.

Là, dans les *pannes* interdunales, sur un grand nombre de points différents (dix-sept suivant un relevé topographique fort précis fait par M. Rahir), mais toujours très voisins les uns des autres et séparés seulement par des accumulations de sable mouvant, le sol est jonché de morceaux de brique, de tessons de poterie, de ferrailles de toute espèce, d'ossements d'animaux et de coquillages (fig. 2 et 3).

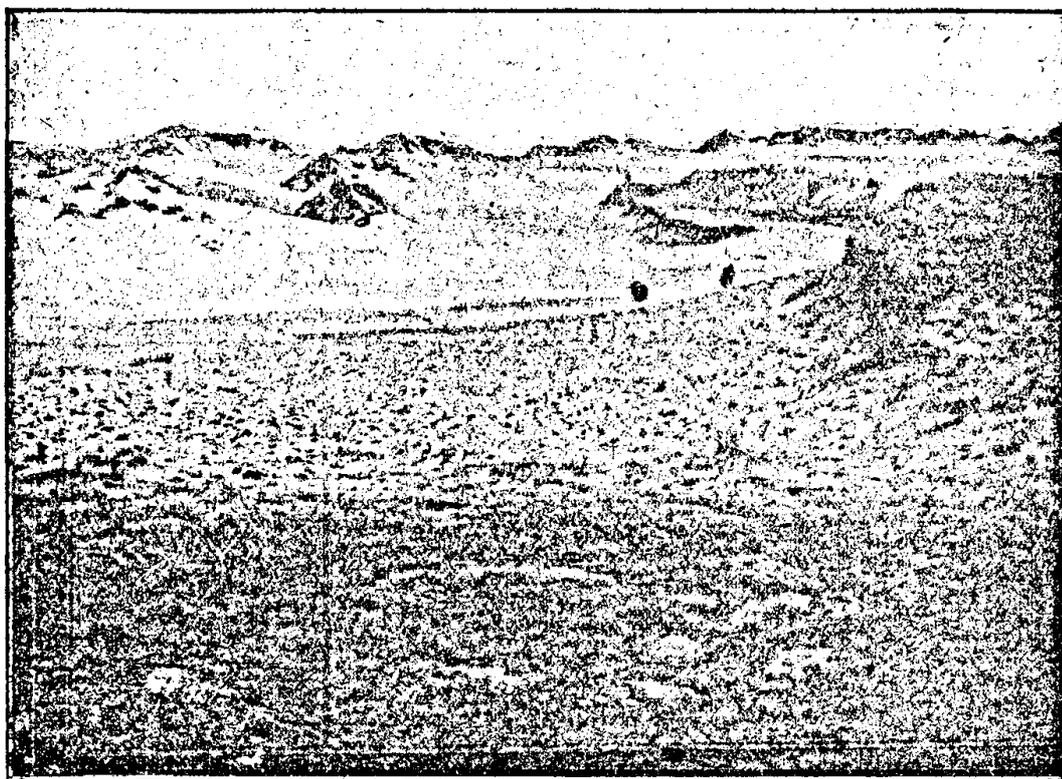


FIG. 2. — Oost-Dunkerke. — Vue du gisement (photo de M. E. Rahir).

Ces gisements sont fort étendus.

En cherchant attentivement à la surface du sable, on peut y trouver aussi des quantités de hameçons, des petites boucles en fer et en bronze, de très menus objets en plomb et en laiton, des monnaies et des méreaux et enfin d'innombrables épingles de toutes les dimensions.

Voici, du reste, la nomenclature des objets et des débris que nous y avons recueillis :

Céramique.

Briques et morceaux de carreaux.

Fragments d'assez grands vases en terre noire ou grise, bien cuite, sonore, sans aucun vernis, avec larges pincées (XIV^e-XV^e siècle).

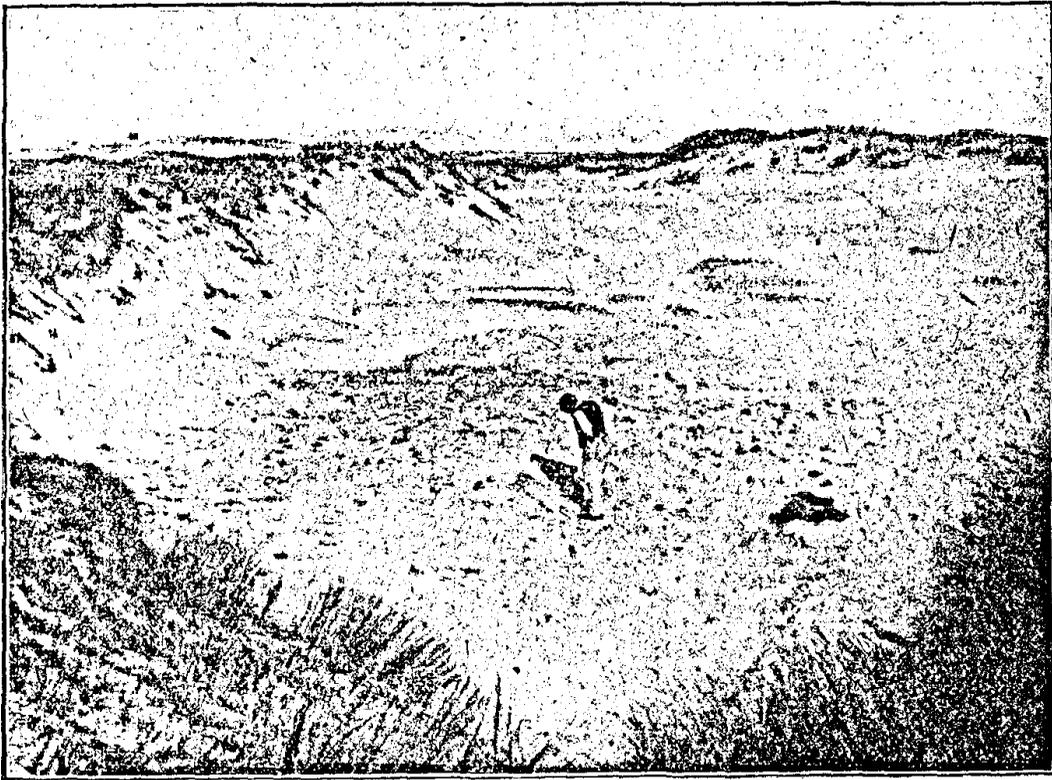


FIG. 3. — Oost-Dunkerke. — Autre vue du gisement (photo de M. E. Rahir).

Morceaux de poteries en terre rouge partiellement vernissée (XV^e-XVI^e siècle).

Débris de pots et de cruches en grès (XVI^e siècle).

Fragments d'instruments de calandreur.

Verrerie

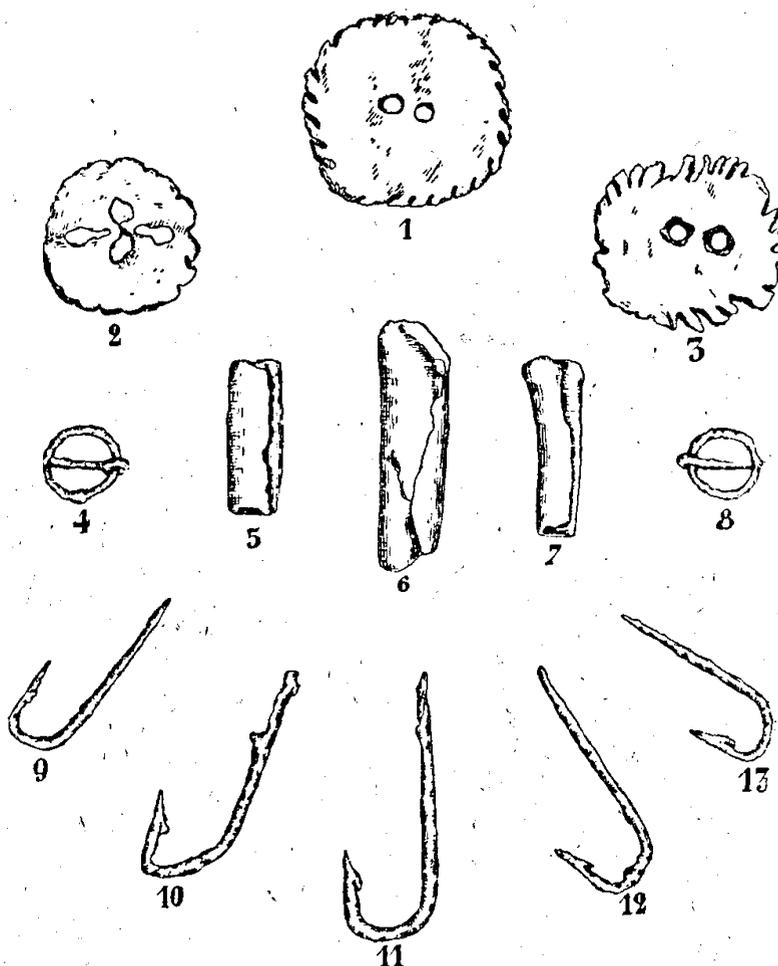
Morceaux de vases de formes et de nuances diverses.

Fragments de panneaux de verre teinté paraissant avoir appartenu à des vitraux.

Fer.

Petites boucles (fig. 4, n^{os} 4 et 8) et hameçons en quantité énorme (n^{os} 9 à 13).

Lames de couteaux, clefs, marteau, grands clous de bateau et autres, faucille, crochets, fer à cheval, etc.



Echelle 10 cms.
Fig. 4. — Oost-Dunkerke. — Objets divers trouvés sur l'emplacement du village disparu.

Plomb.

Plomb de marchandise (XIV^e siècle) portant les armoiries de la ville d'Ypres et ayant sans doute scellé des draps.

Feuilles de plomb enroulées sur elles-mêmes pour lester les filets de pêche (fig. 4, n^{os} 5, 6 et 7).

Sortes de rondelles hachurées sur les bords et percées de trous au centre (fig. 4, n^{os} 1, 2 et 3).

Plomb de vitrail.

Petite figure (fig. 5, n° 1).

Petit médaillon de la fin du XVI^e siècle (fig. 5, n° 5).

Balles de fusil.

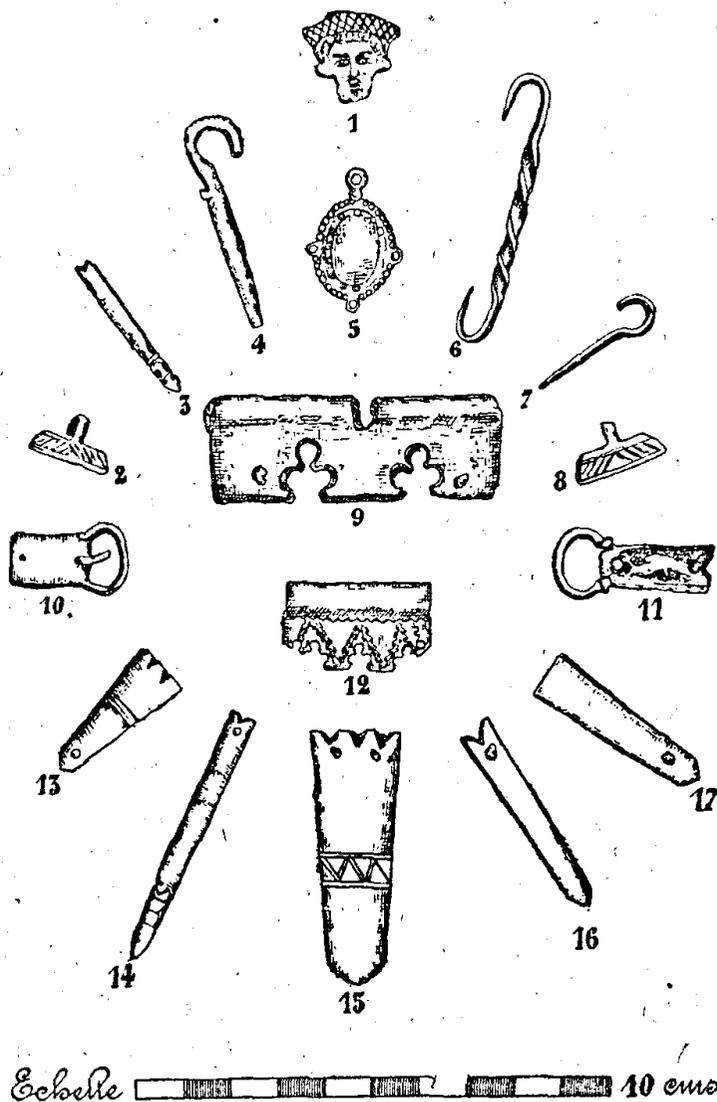


Fig. 5. — Oost-Dunkerke. — Objets divers trouvés sur l'emplacement du village disparu.

Bronze et laiton.

Fermoirs (fig. 5, n^{os} 9 et 12).

Terminaisons de lanières et ferrets (fig. 5, n^{os} 3 et 13 à 17).

Petites boucles (fig. 5, n^{os} 10 et 11).

Crochets (fig. 5, n^{os} 4 et 7).

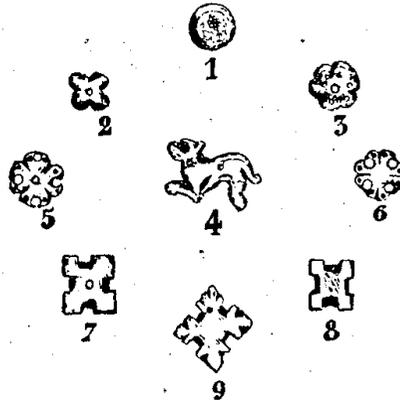
Attaches (fig. 5, n° 6 et fig. 8, n° 1).

Grelots (fig. 6, n° 1).

Dés à coudre (fig. 6, n° 3).

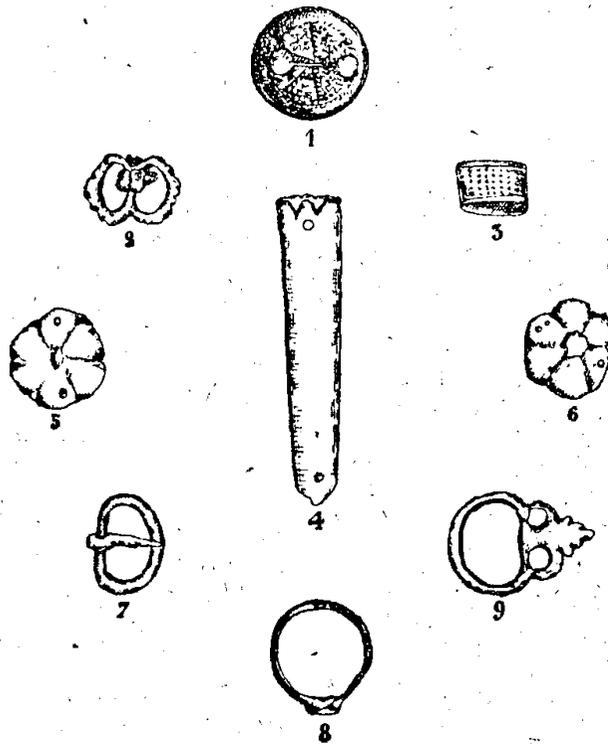
Appliques (fig. 6, n°s 5 et 6 et fig. 7).

Bague avec chaton en verroterie (fig. 6, n° 8).



Echelle  10 cms

Fig. 6. — Oost-Dunkerke. — Objets divers trouvés sur l'emplacement du village disparu.



Echelle  10 cms

Fig. 7. — Oost-Dunkerke. — Objets divers trouvés sur l'emplacement du village disparu.

Boutons (fig. 7, n° 1).

Aiguilles à chas (fig. 8, n°s 3, 4, 6 et 14).

Epingles dont on a déjà recueilli plusieurs milliers (fig. 8).

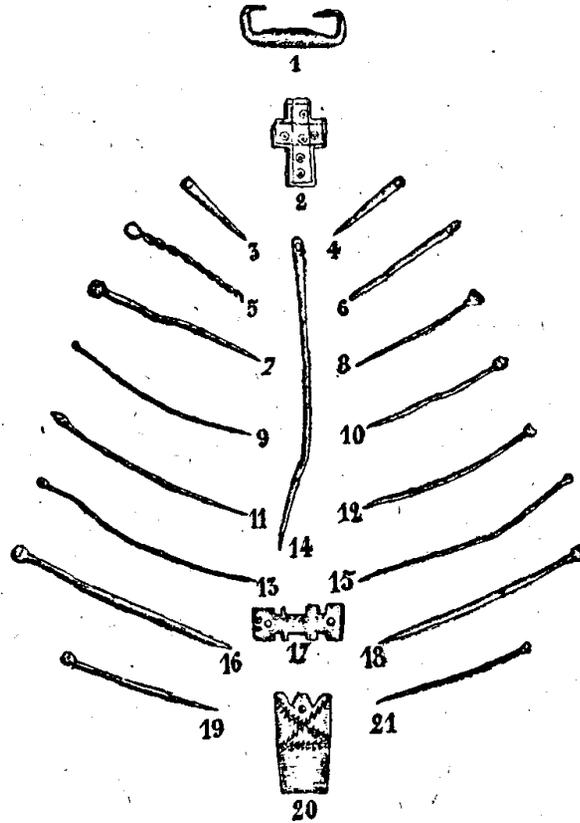


Fig. 8. — Oost-Dunkerke. — Objets divers trouvés sur l'emplacement du village disparu.

Méreaux et monnaies (1).

Méreaux de plomb, d'un usage assez général en Artois (2).

Les cinq plus petits des huit méreaux trouvés à Oost-Dunkerke sont de la grandeur des mailles. Ils semblent être les plus anciens et datent probablement du XIII^e siècle.

(1) Toutes ces pièces ont été déterminées très obligeamment et avec le plus grand soin par notre collègue M. Georges Cumont.

(2) M. DANCOISNE (*Revue num. belge*, 1884, p. 57, et *Rev.*, 1887, p. 82) pense que ces méreaux communaux ont été créés pour suppléer à l'insuffisance ou au manque de monnaies divisionnaires de faible valeur. Ils ont aussi servi aux tonlieux, droits d'entrée, travaux publics, etc., etc.; enfin leur emploi avait des causes multiples. La plupart de ces méreaux sont du XIII^e et du XIV^e siècle, mais on a continué à en faire plus tard et jusqu'à l'époque moderne.

Les autres sont sans doute du XIV^e ou du commencement du XV^e siècle.

Les monnaies sont toutes en bronze, en cuivre ou en billon :

Petit denier de Lille datant du règne de Marguerite de Constantinople (1244-1280).

Charles II, comte de Provence, d'Anjou et du Maine (1285-1292).

Philippe IV le Bel, roi de France (1285-1314), doubles tournois.

Gui de Collemède ou Gui II, 54^e évêque de Cambrai (1296-1306).

Comté de Hainaut. Guillaume I (1304-1337), billon noir frappé à Valenciennes.

Jean III, duc de Bretagne (1312-1341). Fragment d'un denier.

Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346). Billons noirs frappés à Alost et à Gand.

Guillaume I, comte de Namur (1337-1391). Petit billon noir.

Philippe-le-Hardi, comte de Flandre (1384-1404). Denier noir.

Jetons de compte de la fin du XV^e siècle.

François I^{er}, roi de France (1515-1547). Double tournois.

Charles-Quint, majorité (1521-1555). Courtes noires de trois mites, d'après Den Duyts.

Philippe II, roi d'Espagne (1555-1598).

★★

En septembre 1908, la *Société civile des Dunes d'Oost-Dunkerke et de Coxyde* voulut bien autoriser les Musées royaux du Cinquante-naire à pratiquer des fouilles à la *Spelleplaats*, mais ces recherches en profondeur n'eurent d'autre résultat que de nous permettre de constater la présence, dans le sol, de très nombreuses traces d'incendie (1).

Le terrain avait, du reste, été bouleversé depuis des années par les habitants d'Oost-Dunkerke en quête de matériaux utiles ou à la recherche du *trésor*.

★★

Après nous, deux de nos collègues, MM. Joseph Maertens et Georges Hasse ont aussi fait des recherches à Oost-Dunkerke qui

(1) Nos crédits de l'exercice 1908, pour les fouilles, étant alors épuisés, M. Louis Cavens, dont les largesses en faveur de nos musées ne se comptent plus, prit à sa charge les frais des recherches à Oost-Dunkerke. Nous sommes heureux de rencontrer ici l'occasion de l'en remercier à nouveau.

leur ont procuré des objets semblables à ceux que nous avons recueillis nous-même (1).

M. Maertens y a trouvé, en outre, un sceau-matrice du XVI^e siècle, orné des armes et du nom de Jacob de Coninck et de nombreuses pièces de monnaie allant de 1180 à 1598, dates extrêmes que renseignent également nos propres trouvailles. M. Hasse, de son côté, y a recueilli aussi un objet assez remarquable et qui pourrait être le plus ancien de tous; c'est une petite croix en jayet grossièrement taillée au couteau et ornée de ronds centrés ou *œils-de-perdrix* (fig. 8, n^o. 2).

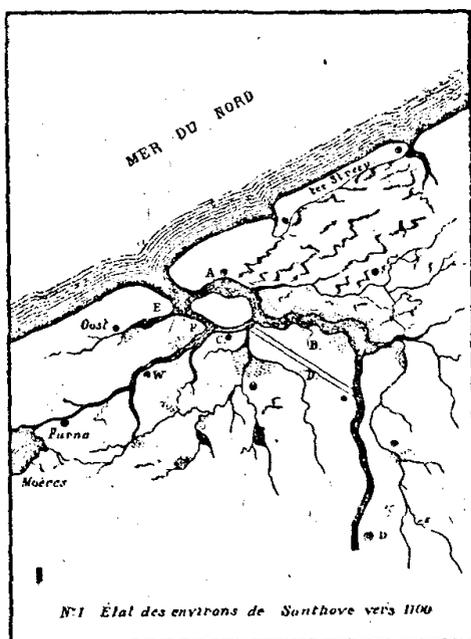


FIG. 9. — État des environs d'Oost-Dunkerke vers 1100, d'après Meyne.

★
★ ★

M. Maertens trouve l'explication de la présence au sein du gisement de ces milliers d'épingles, dans une note sur le costume flamand parue dans les *Annales du Congrès historique de Dunkerque*, en 1907. M. Jules Beck, l'auteur de cette note (1), nous apprend, en effet, que les femmes des environs de Dunkerque portaient jadis une coiffe spéciale composée de petits plis rattachés par un nombre con-

(1) Voir J. MAERTENS, Les restes d'une bourgade ensevelie dans les sables d'Oost-Dunkerke, Gand, W. Siffer, 1920. — Georges HASSE, Quelques vestiges de la pêche primitive trouvés sur le littoral. (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXX, 1911, p. 143.)

Jules BECK, Le costume flamand. (Congrès des sciences historiques tenu en juillet 1907 à Dunkerque, I volume, p. 50.)

sidérable d'épingles, ce qui lui faisait donner le nom de *bonnet à mille épingles*. M. Maertens dit fort judicieusement que Dunkerque n'étant pas très éloigné d'Oost-Dunkerke, il se peut que l'usage de cette coiffe bizarre y ait également existé (1).

Mais on peut songer aussi, pensons-nous, à des épingles de dentellières.

Quant aux petits plombs et aux petits bronzes historiés (XIV^e et XVI^e siècles), ce sont, au moins pour la plupart, des ornements que l'on cousait sur les vêtements (2).

★★

Le lieu *aux épingles* et *aux hameçons* apparaît comme étant l'emplacement d'un village de pêcheurs pourvu autrefois d'un petit havre et que les caprices de la mer, l'hostilité des éléments, puis l'action brutale des hommes ont fait disparaître entièrement.

Mais quel était ce village ?

II. — Partie historique

par J. VANNÉRUS

Tout d'abord, il fallait consulter les traditions locales, qui ne devaient certes pas rester muettes à propos d'un événement aussi important que la disparition complète d'un hameau.

Je m'adressai donc, pendant l'été 1907, à M. J. Van Haverbeke, curé d'Oost-Dunkerke, qui ne put me fournir que l'indication suivante, fort précieuse, toutefois, en dépit de son laconisme : à en croire un manuscrit possédé par M. le chanoine Luysen, inspecteur diocésain à Bruges, l'église d'Oost-Dunkerke a été construite grâce à la dîme prélevée sur les harengs qu'on pêchait en cette localité, où il y avait dans les temps passés un port appelé *Deryde* (3).

(1) MAERTENS, *Loc. cit.*, pp. 8 et 9.

(2) Le Musée Cluny possède une très remarquable collection de ces plombs historiés. Ils ont été trouvés dans la Seine, à Paris, et datent presque tous des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles.

(3) « Men hout vast dat de kercke gebouwt is met de incomsten van den 10^{en} van den haerynck die men daer vangde, want daer was in ouder (*tyden*) een haeve met naeme Deryde. » La suite de cette notice montrera qu'il faut lire ce dernier nom (*in*) *der Yde*.

En 1864 déjà, puis en 1866, des mentions assez confuses avaient été faites d'un nom de lieu *Nouvelle Ide*, *Nieuwe Heide* ou *Nieuwyde*, ayant existé dans les environs de Nieuport, mais ce n'est que dix ans plus tard que se publient à ce propos des données un peu précises.

En 1876, le savant Meynne rapportait, dans son *Histoire de Nieuport* (1), qu'à l'ouest de cette ville et de l'Yser, « il existait anciennement deux passes ou criques qui ont disparu aujourd'hui. L'une (E) allait jusqu'à Oost-Dunkerke, et à certaine époque l'on y construisit des navires; l'autre (F), appelée le *Vloedgat* (c'est-à-dire *passé de la marée*), laissait pénétrer la mer dans les moeres de Furnes, aujourd'hui desséchées et livrées à la culture (2). Par ce cours d'eau, Furnes et Wulpen étaient en communication directe avec la mer, et les habitants de ce dernier village se livraient alors, à la pêche. Le canal actuel de Furnes a remplacé cet affluent, et l'écluse militaire récemment démolie occupait l'emplacement du *Vloedgat* ».

Si nous lisons, d'autre part, dans la même *Histoire de Nieuport* (à la p. 38) que « la contrée appelée *Nieuwe Hyde* (ou *Yde*), aujourd'hui *Groenen dyck*, située près des dunes et sur le terrain d'Oost-Dunkerke, est détachée en 1246 du Furnes-Ambacht et placée sous la juridiction de Nieuport », nous sommes immédiatement tentés d'établir un rapport direct entre notre emplacement dit *Deryde*, autrefois port d'Oost-Dunkerke, et la *Nieuwe Hyde* ou *Yde*, placée en 1246 sous la juridiction de Nieuport. Seulement, Meynne situe *Nieuwe Hyde* à *Groenendijk*, c'est-à-dire à deux ou trois kilomètres à l'est de *Spelleplaats*, et il convient d'examiner la question de plus près.

L'événement de 1246 auquel Meynne fait allusion nous est connu grâce à une charte de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut: le 6 août 1246, en effet, la comtesse charge son bailli de Furnes de conférer de sa part et en son nom, selon les délimitations les plus convenables, à tous ceux désirant les occuper, des emplacements et maisons au lieu dit *Vloedgad*, près de la mer, en la paroisse d'Oost-Dunkerke. Tous ceux qui habitent ou habiteront en ce lieu relèveront des échevins de Nieuport; si, cependant, la population venant s'établir au dit endroit s'accroissait au point de nécessiter l'établissement d'un échevinage spécial, la comtesse aura toujours le droit de le lui accorder. Le cens à payer annuellement par les

(1) Aux pages 11 à 13 de cet ouvrage, publié à Bruges.

(2) Cf. la figure 9.

occupants des emplacements et maisons sera déterminé ultérieurement (1).

Il est à noter que si cet acte place bien la nouvelle agglomération dans la paroisse d'Oost-Dunkerke, il ne la mentionne cependant pas sous le nom de *Yde* ou *Nieuwe Yde*, comme pourrait le faire croire le texte de Meyne. Ce n'est que trente ans plus tard que je rencontre pour la première fois cette appellation, dans un document qui nous apporte la preuve que la fondation de la comtesse avait prospéré.

Le 7 janvier 1277 (*anno 1276, in crastino Epyphanie Domini*), les échevins de Nieuport (*de Novo Portu*) rendirent une sentence arbitrale entre l'abbé et le couvent de Saint-Nicolas de Furnes, d'une part, les pêcheurs de harengs de *Nova Hida*, de la paroisse d'Oost-Dunkerke (2), d'autre part, pour terminer un différend qui avait surgi depuis longtemps, à propos de la dîme des harengs, de la manière dont elle devait être perçue, de quels navires et pendant quelle période de l'année.

Il résulte de ce jugement que nos marins de *Nova Hida* se livraient à la pêche du hareng, particulièrement dans la mer dite *Nortover* (3).

(1) Le texte de cet intéressant document est reproduit en annexe (I).

Cette chartre est fort comparable à celle que la comtesse Marguerite octroya un an et demi plus tard à une autre communauté naissante, installée cette fois à l'est de Nieuport: le 27 février 1248 (*sabbato Reminiscere*), la comtesse remit plein pouvoir à son bailli de Furnes pour donner et assigner en son nom des demeures (*mansurae*) au lieu dit *Oroc*, contre Nieuport, du côté de l'Orient: les futurs habitants de cet endroit jouiront des mêmes libertés, loi et échevinage que ceux de Nieuport. (Texte dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes... de Flandre, Quartier de Furnes*, t. VI, *Coutumes de Lombardside, Loo et Poperinghe*, Bruxelles, 1902, p. 13, d'après l'original aux Arch. départ. du Nord.)

(2) *Piscatores allecium de nova Hida, pertinentes ad ecclesiam de Oostduunkerka*.

Les termes du jugement sont semblables à ceux d'un arbitrage de mai 1247, par lequel les mêmes échevins avaient mis fin à un différend analogue divisant les religieux de Furnes et les pêcheurs de harengs de Nieuport, *piscatores allecium Noviportus*. (GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de Flandre, Quartier de Furnes*, t. V, *Coutumes de Nieuport*, Bruxelles, 1901, pp. 158 et 159.)

(3) Il s'agit sans doute ici de la partie de la mer du Nord longeant la côte (*oever*) flamande ou hollandaise. Verwijs et Verdam ne citent pas le terme *Nortover*, mais bien celui de *Noortzee*, précisément à propos de la pêche du hareng: les seuls harengs que l'on pût acheter ou vendre par paniers à La Brielle devaient avoir été pris et salés sur la mer du Nord. Il résulte d'un document de 1540-41 que les pêcheurs de Raversyde et de Heyst allaient prendre le hareng jusque sur les côtes d'Ecosse (encore fort visitées actuellement par ce poisson), dont ils s'approchaient trop, à en croire une plainte adressée par l'ambassadeur de ce pays au gouvernement des Pays-Bas (E. VLIETINCK, *Walravensyde*, 1889, p. 26).

Il est à noter, à ce propos, que *Noordover* existe encore actuellement, mais comme nom d'une dépendance de Merckem, à 10 kilomètres au sud de Dixmude.

Autrefois, ce nom était appliqué à une région à l'ouest et au sud-ouest de cette dernière localité. Certaines dépendances de la châtellenie de Furnes, constituées de domaines ou de

dans des bateaux de différentes grandeurs, dont l'équipage comprenait jusque treize hommes et même au delà. Le jugement détermine les redevances qui devront être prélevées sur le produit de la pêche et en ordonne le partage en trois lots : un tiers reviendra à la fabrique de l'église d'Oost-Dunkerke, un autre sera remis à la table des pauvres honteux de la même église et le dernier tiers devra être livré à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes (1).

juridictions particulières, étaient désignées sous les noms de *branches*, *esclisses* ou *vassalries*, dont cinq « détachées » et neuf « réunies » ; les « cinq branches détachées au nord de l'Yser » étaient dites *Noortover*, (*Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, t. I, introduction, 1897, pp. 8 et 10). Ces cinq branches n'étaient pas toutes situées au nord de l'Yser, cependant, car si une partie d'entre elles se trouvaient à Caeskerke, Nieucappelle, Alveringhen, Lampernisse et Pollinchove, d'autres étaient sises à Oost- et à West-Vleteren, au sud du cours d'eau.

Le même nom de *Noortover* a été porté par une localité du Franc de Bruges, sise près de Ramscapelle, Mannekensvere et Schoore : *de kerckmeesters van Noortovere* (1574-80) ; *Schoore met Noortover* (1674) ; *Noordtover*, paroisse du Franc de Bruges (1703) ; Saint-Pierre-Capelle et *Nortover* (1703) ; cf. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes du Franc de Bruges*, t. III, 1880, pp. 165, 176, 261, 504.

Dès le milieu du XII^e siècle, un bien *berquaria apud Ramscappla jacens* ou *terra in territorio Furnensi sita, in parochia Ramscappla* est aussi appelé *curtis de Nortover* ; en 1244, un canal décrit dans une charte comme *novus aqueductus qui se extendit a novo ponte... usque ad mare juxta Novum Portum*, est mentionné dans une analyse du document comme *novus aqueductus juxta Nordt Over usque ad Novum Portum* ; or, en 1227, il était cité comme *novissimus aqueductus factus in Ramscaple* (*Chron. S. Nicolai Furn.*, pp. 179-181). Enfin, en 1269, une charte fait allusion à la chapelle que l'abbé de Saint-Nicolas de Furnes avait en son bien de Northover : *capella curtis sue de Northoverum* (*ibid.*, p. 107).

(1) « Nos vero, onere arbitrii in nos suscepto, dicimus... quod piscatores et eorum successores imposterum navigantes pro allecibus capiendis, sive in augusto sive post augustum, in illo mari quod dicitur vulgariter *Nortover*, quidquid ibidem capiunt, usque ad festum beati Michaelis, nullam exinde partem dare debent ; quitquit vero a dicto festo et deinceps capiunt, ubicumque fuerint, dabunt exinde partem sicut inferius scriptum est.

» Quitquid eciam allecium in isto mari capiunt ante dictum festum videlicet S. Michaelis, cum pleno consortio et sequacibus suis collectis, per totum tempus allecium piscandis, debent dare partem sicut inferius scriptum est, quia quandoque captura allecium maturior venit, et quandoque tardior.

» Si eciam quinque homines vel inferius qui collocati sunt cum aliis sodalibus in navibus ad piscaturam allecium, ascendunt in parvis naviculis ante tempus piscandi ad probandum et capiendum si possint, quidquid illi capiunt nullam exinde (partem) dare debent, quia magna navis quitat parvam, iste recte vocantur *Flabbers* (a).

» Tempus allecium durat octodies post festum beati Martini Hyemalis ; qui autem post dictum octavum diem navigant cum pleno consortio et sequacibus suis et absque computatione, quitquit capiunt, debent dare partem ; cui (=qui) vero computationem faciunt cum sodalibus et sequacibus suis et iterum consortium suum innovant vel immutant, quitquit ulterius capiunt, nullam exinde partem dare debent.

» Lex navium talis est : Navis cum tredecim hominibus et supra, dabit integram partem unius hominis, sicut possidet in navi, cum duobus retibus et labore suo. Navis cum undecim hominibus et inferius, usque ad septem, dabit dimidiam partem. Navis cum septem hominibus et inferius, dabit quartam partem.

Ainsi se trouve vérifiée, en partie au moins, l'assertion du manuscrit du chanoine Luyssen, à laquelle nous avons fait allusion au début de cette notice : la dîme des harengs pêchés par les paroissiens d'Oost-Dunkerke constituait une ressource considérable pour la fabrique d'église de ce village.

En 1280, deuxième mention du nom de notre village : le 10 septembre (mardi après la nativité de Notre-Dame), Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, donne à son fils Guion « le get de mer tout entièrement gisant entre nostre vile de Nuefport et une autre nostre vilete, k'on clame le *Neuve Heide* et tout ce ke escheir puet ou porra de get de mer entre les devant dites viles, tout ensi comme li devant dis ges s'estent dusques en le mer et amont vers terre dusques à nos dunes, lequel get nous avons fait nouvelement en partie dikier ».

Ce get devra être tenu, perpétuellement et héréditairement, des comtes de Flandre, moyennant un cens de 4 deniers de Flandre, à payer à la *renenghe*, à la Saint-Jean-Baptiste de chaque année.

Robert et Guillaume, fils du comte, approuvent le don fait à leur frère Guion 1).

Au quatorzième siècle, *Nieuwe Yde* apparaît un peu plus souvent dans les documents.

Le 17 février 1310, je crois le retrouver dans un acte relatant l'ouverture par le comte de Flandre, alors à *le Heide lès les Dunes*, d'une enquête provoquée par devant ses hommes de la châteltenie de Furnes pour établir ses droits de chasse dans les dunes ; le len-

» Hoc addito qui navigat cum natandis retibus in piscaturam allecium, sed qui hamo (b) vel aliis instrumentis piscantur, nichil dare debent.

» He partes debent dividi in tres partes, una pars ad fabricam ecclesie de Oostduunkerke spectat, alia ad mensam pauperum verecundorum ejusdem ecclesie, et terciã pars ad viros religiosos abbatem et conventum S. Nicolai Furnensis...

Voir le texte intégral dans F. V(ANDEPUTTE) et C. C(ARTON), *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, Bruges, 1849, pp. 185 et 186.

Les deux sentences, de 1247 et 1277, furent confirmées par le comte de Flandre en 1283.

(a) *Slabberts* dans la sentence de mai 1247, relative à Nieuport.

Cette lecture-ci est évidemment la bonne. *Kramers* traduit *slabber* par « slabre », nom des barques employées autrefois par les Hollandais à la pêche du hareng dans le Zuiderzée. Ce nom provient certainement de *Slabbe*, nom donné encore de nos jours à une sorte de hareng frais pêché dans le Zuiderzée ; *Verwijs* et *Verdam* renseignent également, pour désigner le même poisson, le terme *slabharinc*.

(b) Bien qu'il y ait un mot flamand *haam* pour désigner une espèce de filet en forme de sac, muni le plus souvent d'un manche [en français, *truble* ou *trubleau* [*Kramers*]), il ne faut voir ici que le mot latin *hamus*, hameçon.

(1) GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la Ville et du Port de Nieuport*, t. V des *Coutumes du Quartier de Furnes*, 1901, pp. 166 et 167, d'après l'original.

demain 18 février, le comte continue l'enquête à *le crois de Sablon, entre Dunkerke et Zoutkote* (Zuidcoote) (1). Si cette *Heide* n'est pas notre Nieuwe Yde, elle ne peut désigner que Coxyde, de sorte que la citation de 1310 est en tout cas à retenir, au point de vue toponymique : nous y reviendrons d'ailleurs plus loin.

Quatre ans plus tard, un témoignage irrécusable nous renseigne sur l'importance prise par la nouvelle localité : il s'agit d'une liste des rentes perçues par le comte de Flandre à *Nieuwe Hyde* ; dressée le 26 mars 1314, elle est intitulée comme suit : *Dit es de grote van der rente die miin here de grave hebbet oup de hofsteiden van der Niewer Hyde, verniewet in 't jaer Ons Heren M.CCC. ende dartiene jaer t'sandersdaghes na Onser Vrouwen dach in Marte* (2).

Ce relevé est des plus intéressant, car il ne comprend pas moins de 139 débiteurs de rente, ainsi taxés, évidemment, pour le droit d'occupation de leurs tenures (*hofsteiden*) : les rentes perçues de la sorte, très minimales la plupart, — elles varient de 2 deniers à 9 sols 4 deniers, — représentent, à n'en point douter, le *census fundorum aut mansurarum* prévu par la charte de fondation de 1246 (3).

Les différences dans les cens payés s'expliquent sans doute par la grandeur variable des tenures. Ainsi que le montre l'extrait suivant, comprenant les noms des dix premiers censitaires, les rentes de 6 et 12 deniers formaient la majorité :

Hannin Grote Hannin, 6 d.
Symoen Bone, 6 d.
Masin Stul, 12 d. ; item 12 d.
Boidin Warmoes, 6 d.
Hannin Olivier, 12 d.
Jehan Bramont, 12 d.
Pieterkin de Broes, 12 d.
Margriete Masekins, 6 d.
Aechtēts' Wagwers, 6 d.
Grielekin Veecops, 12 d.

(1) WAUTERS, *Table chronologique*, t. VIII, p. 379, d'après WARNKOENIG, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, III, 2^e p., p. 93.

(2) Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, n^o 855 (registre).

(3) Le terme *hofsteide* désigne ordinairement, sans doute, le terrain, l'emplacement d'habitation, sans la maison elle-même ; citons, à ce propos, un poste *Coppin Masekin, 6 d.* ; de *Scuffelare brac t' huus van der steide*, où l'on voit un terrain privé de son habitation. Jehan de Scuffelare est mentionné ailleurs pour 3 1/2 sols.

Cet extrait suffit déjà à donner l'impression que les habitants de la localité étaient de modeste condition, vivant sans doute exclusivement du rude métier de pêcheur.

En fait de noms pouvant renseigner sur l'origine de la population de Nieuwe Yde, je n'ai trouvé à noter que *Riquard van Westende* (20 d. 1/2), *Woutre van Lensele* (deux fois 12 d.), *Heinric van Lensele* (11 d.), *Elyaes van Sint Omars* (6 d.), *Jehan de Baerdemakere van Sinte-Pieters Broec* (6 d.), *Jehan Egghard van Duerdune* (12 d.), *Jehans weduwe van Ghelre ende hare kinder* (12 d.).

Il est intéressant de signaler que notre village avait son église, car *de kerke van der Hyde* payait 12 d., le curé (*de pape, de Here Eustaes van Ansinghen*), 6 d. et la mense ou table du Saint-Esprit (*de disch*), 12 d.; il faut donc admettre que Nieuwe Yde avait pris dès lors un accroissement suffisant pour justifier son érection en cure autonome, ayant toutefois conservé, sans doute, certains liens de dépendance avec la mère-église d'Oost-Dunkerke.

D'autre part, il semble bien que notre bourgade possédait une espèce de minque où se déposait, s'emballait, se vendait sans doute le poisson pêché; notre liste mentionne en effet une maison des pêcheurs avec un maître: *de meester van der visscherhuus*, 12 d., *ende Pieter Zuerinc woent in 't huus*. Enfin, faisons remarquer qu'une indication *onder muelne*, portée à la suite du nom de Richard de Westende, rend probable l'existence à cette époque, à Nieuwe Yde, d'au moins un moulin.

Si l'on déduit les postes inscrits pour le curé, l'église et la mense des pauvres et si l'on tient compte de ce que deux censitaires sont mentionnés à deux reprises, on peut admettre que notre localité comptait en 1314 134 foyers, ce qui pouvait déjà constituer une agglomération de 700 à 900 habitants.

Le total des cens de Nieuwe Yde (*Somme over al van der Hyde*) ne s'élevait qu'à 8 livres 13 sols et 1 denier (la livre à 20 sols de 12 deniers). C'est minime, car si nous consultons la liste, également dressée pendant le carême de l'année 1314, des cens dus pour les emplacements (*hofsteden*) de Nieuport (1), nous constatons qu'un seul habitant de cette ville, *Diederic van der Scare*, eut à payer — pour 27 postes différents, il est vrai, — 10 livres 4 deniers, soit une rente supérieure à celle due par tout Nieuwe Yde. Même en admettant que *Thierri van der Scare* était le bourgeois le plus fortuné

(1) Même registre n° 855: *Dit es de boec van den hofsteden lande van der Niewer Port, ... jemeten van steden te steiden, bi parken, ... jesommert oup elken man zine grote wat hie t'sjaers in elc van den parken ghelden zal, daer elc mensche land in hebbet.*

de Nieuport et que le cens dû dans la ville était plus élevé que dans la banlieue, nous devons conclure du total perçu à Nieuwe Yde que le chiffre établi pour le cens foncier avait été fixé très bas, pour attirer les habitants dans la localité fondée par Marguerite de Flandre.

Avant de quitter la liste des censitaires de Nieuport, remarquons qu'elle comprend un *Jehan Martin van der Hyde*; d'autre part, certains de ses noms montrent que — ainsi qu'il fallait s'y attendre du reste — la population de Nieuport a contribué à la fondation de Nieuwe Yde; dans le nouveau village, nous avons rencontré un *Masin Bateman*, un *Michiel Vokedei*, un *Riquard van der Ze*, un *Woutre* et un *Heinric van Lensele*; dans la ville, nous retrouvons un *Jacob Bateman*, un *Riquard Vokedei*, un *Jehan van Lensele*, puis toute une tribu de *van der Ze*: *Aechte, Jehan, Jacob, Hannin, Jurdaen, vrouwe Griele* ou *Margriete, joncvrouwe Machtild, Clais*.

Mais reprenons l'histoire de Nieuwe Yde.

Le développement acquis par notre bourgade dès 1314 est encore attesté par la part que sa population prit dans le soulèvement de la Westflandre contre Louis de Nevers, de 1323 à 1328.

Les rebelles ayant été écrasés le 23 août 1328, à Cassel, par les troupes envoyées par le roi de France au secours du comte de Flandre, la répression fut terrible, et, dans les châtelainies, tous les biens de ceux qui avaient combattu contre le roi furent confisqués; immédiatement après la bataille, des commissaires furent envoyés pour noter, localité par localité, les biens des combattants (1).

C'est ainsi que nous savons que des habitants *de le vile de Neufpoort et de le Heyde* prirent part à la lutte et que nous sommes même renseignés sur les noms et les biens de ceux *de le Nieuwe Heide* qui périrent sur le champ de bataille (2): il y en eut quatorze, alors que l'on énumère, parmi les tués, 174 habitants de Nieuport (sur 361 combattants), 18 de la paroisse d'Oost-Dunkerke et 31 de celle de Buls-

(1) Voir à ce sujet H. PIRENNE, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, Bruxelles, 1900.

(2) Voici, d'après le travail de M. PIRENNE (pp. 80 et 87), la liste des habitants de Nieuwe Yde tués à Cassel:

« *Che sont cil de le vile de Neufpoort et de le Heyde qui morurent en le bataille de Cassel...*
» *Che sunt ceaus de le Nieuwe Heide qui morurent en le bataille de Cassel. Le inventore faite par Jehan le Goes.*

Hannekijn f. Pieter, 1 maison; Coppin Aechten, le manoir; Jehan Gherebrand, 1 mesure de bleit et le manoir, terre dehors et 3 maisons; Hannin Perdoen; Coppin Cat.; Hannin Hertoghe; Clais le Jaghere, maison; Pieter Scoemakere; Jehan Noyd, le manoir; Coppyn Perdoen, le manoir; Robijn Ydelspille; Mikiel Vokedei; Michiel Meinard, 1 grange et 4 mesures et 1 line de terre; Baudewijn Galle, 8 mesures de terre et 1 manoir. »

camp. Sur les 14 tués de Nieuwe Yde, quatre, au moins, y habitaient depuis quatorze ans, car la liste de 1314 citait déjà *Michiel Vokedei*, *Hannin Noid d'oude*, *Coppin Pardoen* et *Coppin filius Aechten*.

Ces données sur les habitants de notre bourgade au quatorzième siècle se complètent de renseignements topographiques grâce à un document de 1357 : le 12 décembre de cette année, en effet, le comte de Flandre, Louis de Male, alors à Dixmude, fait connaître quels sont les chemins que possédaient depuis longtemps ses gens de la Hide (*onse lieden van der Hide*).

Ce sont : un chemin commun, au sud du signe patibulaire, allant à Nieuport, et appelé « chemin d'hiver » ; un chemin pour se rendre à l'église, étant également un chemin commun et se dirigeant vers le sud, à Furnes ; un autre chemin commun, pour aller faire l'août et chercher d'autres récoltes ; un sentier allant vers le bien de François Reyfin (1).

Le comte leur accorde et confirme ces chemins à perpétuité.

Il a aussi appris que ses dites gens *van der Hide* (plus loin : *van der Hiden*) avaient également un sentier conduisant à Nieuport et passant au nord du gibet (2), sans être cependant certain qu'il leur appartînt : il le leur accorde toutefois jusqu'à révocation.

Il mande à ses pâtres des dunes (*dunherders*) et à leurs valets (*cnapen*) de laisser à ses sujets susdits la libre jouissance des chemins en question (3).

Un demi-siècle plus tard, nous rencontrons à nouveau le nom de notre localité, cette fois à propos des dégâts causés par la grande tempête du 21 janvier 1394, qui se fit sentir à Nieuport, à Blankenberghe, à Heyst et surtout à Ostende, où elle emporta près de la moitié du territoire.

Un compte de Nieuport de l'année 1394 renseigne, sous une rubrique relative aux travaux effectués au port, fort endommagé par le flot (*vloet*), et à d'autres endroits, le poste suivant : « Dese weke cam in den XXX^e dach van Maerte ende wrochten enighe van desen naghenoomden personen ter zee an de rys in de zaden ende reededen

(1) « Eenen mene wech besuden an de galghe toter Nieuwerpoort, die men heet « winterwech » ; ... eenen kereweck, die mene wech es ende also zoot te Veurne waert, ende voort eenen andren mene wech benoort miins heren Ferrys, om te oestene ende om andere pourveance te haelne, ende ooc eenen voetwech te Franchois Reyfins waert.

(2) « Eenen voetwech benoorden der galghen ter Nieuwer Poort waert. »

(3) Th. DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male*, Bruges, 1898, pp. 604 et 605.

GILLIODTS-VAN SEVEREN (*Quartier de Furnes*, t. VI, p. 8) identifie à tort de Hide avec Lombardside.

ter Yde steenen in de verwayde hofsteden, ende sijn delvers » (1), c'est-à-dire : « Cette semaine, le 30 mars, vinrent travailler à la mer, au jonc, dans les gazons quelques-unes des personnes ci-dessous nommées, et elles menèrent à l'Yde des briques destinées aux habitations endommagées par la tempête : ce sont des terrassiers. »

A la fin de l'année suivante, c'est encore à propos d'une tempête que reparaît le nom de notre Yde, et cette fois dans des circonstances assez curieuses : en effet, le compte rendu par « Jehan de Lysques dit Lansloot, chevalier, bailli de la ville de Neufport », pour les exploits de justice échus dans son bailliage du 20 septembre 1395 au 10 janvier suivant, renseigne, au chapitre « Recepte des jes et aventures de mer », la trouvaille de quatre tonneaux de vin d'Espagne, rejetés à Nieuwe Yde par une mer démontée. Mais laissons la parole à notre bailli :

« Par grand vent qui estoit getta le mer sus 4 tonneulz de viin d'Espaenge, les quelz furent tant dégoûté que il n'en demoura que 3 tonneulz et pipe; et pour ce que li bailli ne les trouva point à vendre au proufit de Mons^r, il les a mis ou chastel de Neufport en provanche...

» A Pauwels f. Wauters, Jan Berthelemeus et Jan Godescalc, pour les devant ditz 4 tonneulz de vin d'Espaenge mener de le Yde à Neufport, de chascun tonnel 20 s., valent 4 lb.

» A Jan Rogier, Olivier Ghiselin, Staessin Cliene, Jan Scorem, Jorges du Clichthove et Pieter Pike, qui allèrent à le Yde pour les ditz vins chargier et revienrent à Neufport deschargier, de chascun tonnel 15 s., valent 3 l. 12 s. (2). »

Comme toutes les populations du littoral, les habitants de Nieuwe Yde durent donc toujours avoir fort à faire pour lutter contre les éléments dévastateurs ; c'est ce que nous prouve encore une keure de Nieuport du XV^e siècle réglant, entre autres points, la vente du poisson séché pendant le carême par ceux de la *Hyde* : ce poisson ne pouvait être vendu que dans la ville de Nieuport, où les pêcheurs devaient le faire parvenir, par eau ou par terre, à moins que l'accès

(1) E. VLIETINCK, *Walravensyde, een gewezen visschersdorp op de Vlaamsche Kust, Bruges*, 1889, pp. 35 et 36 ; l'auteur se demande si cette Yde ne désigne pas la localité de *Nieuwehyde*. En 1897, dans son *Oude Oostende* (p. 28), M. Vlietinck donne cette identification comme certaine.

(2) Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, reg. 14282.

de la ville ne leur fût impossible par suite d'orage ou de tempête (1).

Aux troubles apportés par les éléments déchaînés durent souvent s'ajouter, pour nos braves marins de l'Yde, les attaques de corsaires et de pillards.

Le 15 août 1411, le bruit se répandit à Ostende que les Anglais avaient débarqué à Nieuwe Yde (*ter Nieuwer Yde*) et que certain Jacques De Bul avait été forcé d'atterrir (*aan t' land ghejaecht*), près de Lombartzijde. Immédiatement, un messenger à cheval fut envoyé à l'ouest et à l'est pour annoncer la nouvelle. Le lendemain, voguait devant la ville un bateau dit *coorvere*, qui paraissait être tombé entre les mains des Anglais. Le magistrat fit savoir aux marins de *Walra-venside* (Raversyde) que ceux d'Ostende s'embarquaient, en armes, pour tâcher de se rendre maîtres du bateau, et leur demanda d'en faire autant (2).

En 1413, notre village est cité par trois fois dans les comptes des trésoriers de Nieupoort : la première fois, le 14 mai, à propos de briques qui se trouvaient *ter Yde*, là où avait existé la maison de la mense d'Oost-Dunkerke, et que l'on voulait transporter au dit Dunkerke, près de l'église (3); la deuxième fois, le 21 septembre, alors qu'on envoya un messenger dans les dunes, à Adinkerke, à Coxyde et à Nieuwe Yde, pour avoir du hareng frais et du poisson à présenter au duc de Bourgogne, qui devait venir dans la région (4); enfin, à la fin de cette année, — ou peut-être au mois de janvier 1414, — lors de la construction, près de Nieuwe Yde, d'un phare destiné

(1) « Item so es ghecuert dat so wat visschen siin, sii groot of clene, dat die *van der Hyde* vanghen sullen, binder vasterne, dat zij dien nieuwer vercopen ne mueghen dan binder stede van der Nieupoort, ende dien bringhen of doen bringhen binder voors. stede te ware of te lande ende daer vercopen..., het ne ware dat sij binder stede niet commen ne mochten bij belette van stoorme of van onwedere... » (Ed. VLIETINCK, 1490-1889, *Eene Bladzijde uit de Geschiedenis der Stad Nieupoort*, Ostende, 1889, p. 10.)

(2) Ed. VLIETINCK, *Het Oude Oostende*, 1897, p. 133, d'après le reg. 37247 de la Chambre des Comptes, à Bruxelles.

(3) « Den XIII^{ten} daghe in meye, Davyt de Busschere ende Ryquard Biese te Veurne an landhouders ende cuerers, omme te verandwordene up dat zii begaerd hadden stenen die *ter Yde* staen daer eens dischs huus van Oost Dunkerke plach te stane, te bringhene t' Oost-Dunkerke bi der kerke, elken 12 s.; val. 24 s. Jan Pardieu, met hemlieden ziin solaris 6 s... »

(4) « Den XXI^{ten} daghe in september avond, Thorkin ghesend ten Dunen, t' Adenkerke, te Koxyde ende *ter Niewer Yde*, omme varschen haring ende omme visch te Ons Gheduchts Heren bouf, van eenen daghe, 16 s. » Le duc vint en tout cas à Lombartzyde cette année, avec Monsieur de Charolais.

à en remplacer un autre, en bois, qui avait été incendié : 17,500 briques furent employées à la bâtisse de ce phare, appelé *vierboete* (1) et qui se terminait par une lanterne où l'on brûlait des chandelles (2). »

En 1415, nouvelle mention de Nieuwe Yde : *Hannekin de le Heyde* ayant reçu *unne playe au chief* au cours d'une bagarre avec Coppin Beincoc, ce dernier fut obligé de composer avec le bailli de Nieuport, Sohier de Bailleul, chevalier, moyennant 5 livres 10 sols (3). Deux ans plus tard, *Hannequin de le Hede* ne fut pas plus heureux, car il fut « battu de poings » par Perkin le Hond, auquel cet exploit valut le paiement d'une amende de trente sols (4).

Au XV^e siècle, je rencontre encore le nom de notre village à propos du droit de pâture sur le ban de la localité : un compte du receveur de Flandre, de l'année 1473, nous apprend que ce droit était relaissé par le garennier des dunes orientales : « Des pasturages des bestes de la Nouvelle Heyde ès dunes, le garennier des oostdunes de Flandres cy-devant en a levé et lève journellement les prouffiz, pourtant qu'ilz sont des émolumens dudit office et que aucun n'y peult aller converser ne faire paistre ses bestes sans congié dudit garennier (5).

Au siècle suivant, un débat de juridiction porté par devant le Conseil de Flandre, vers 1530 (6), vient nous apporter quelques détails intéressants au sujet de notre Yde et sur l'accroissement qu'avait pris alors, et que continuait à prendre, la fondation de la comtesse Marguerite.

Les demandeurs étaient les bourgmestres et échevins de Nieuport, agissant en leur nom et en celui de toute la bourgeoisie, mais plus particulièrement comme garants de ceux d'entre leurs bourgeois possédant et exploitant des terres sises dans les limites de la juridiction de leur ville, ainsi que de Pasquier Winnaert, Antoine Lauwereins,

(1) « Venant Stile, van XVII 1/2 M stenen ter Yde ter vierboete te redene omme hier an eene nieuwe vierboete te orbome 4 s. van der dunst, val. 3 l. 10 s. »

(2) « Huhe Pieterszonen, lanternemakere, omme te makene de hoornen van eenre groter lanterne, omme in ghebreike van eenre houtinre vierboete, die verbrand es meide met kersen ter zee ward te lichtene, val. 5 l. 12 s... » (Reg. 36717 de la Chambre des Comptes aux Archives générales du Royaume.)

Cf. à ce sujet une note du secrétaire communal de Nieuport, M. de Meyer, publiée en 1892 dans le *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. 31, 1892, pp. 250-253.

(3) Compte du 14 janvier au 6 mai 1415 (Reg. 14283 de la Chambre des Comptes).

(4) Compte du 10 mai au 20 septembre 1417 (même registre).

(5) Reg. 2707 de la dite Chambre.

(6) L'arrêt du 20 avril 1537 parle, en effet, d'un appointement prononcé en cette cause dès le 7 février 1533.

Michel Gillis, Maillen Oudeghers et autres habitants de l'Yde se trouvant également sous la juridiction et la franchise de Nieupoort (1). Ils prétendaient avoir, à l'encontre des magistrats du métier de Furnes (2), défenseurs en l'espèce, certaine juridiction et franchise plus spécialement sur la place nommée *de Yde*.

Les défenseurs répondirent en demandant avant tout bonne et due enquête sur toutes les limites de la franchise de Nieupoort, ainsi que sur la position exacte, en longueur comme en largeur, des bornes et limites de l'Yde (3).

Les demandeurs se déclarèrent prêts à montrer, par devant commissaire désigné par le conseil, et aux f.ais de la partie succombante, les limites de leur franchise ainsi que la place nommée *l'Yde* et *Vloetgat* (4).

Les gens du *Veurnambacht*, acceptant l'offre de faire ainsi vérifier les limites de la ville et de ses dépendances, où les demandeurs prétendaient l'affranchissement de toute charge et imposition décrétée dans le Métier (5), firent observer, pour ce qui regardait l'Yde ou Vloetgat, qu'il était inutile de leur en montrer l'emplacement, qu'ils connaissaient bien, mais qu'ils demandaient un bornage et une désignation précise des limites dans lesquelles leurs adversaires soutenaient avoir franchise et exemption.

Cette place de l'Yde, en effet, est une localité située à une lieue ou environ en dehors de la ville et juridiction de Nieupoort, au bord de la mer et dans les dunes, et contiguë au territoire du *Veurnam-*

(1) ... *Burghemeester ende schepenen van Nieupoort, over hemlieden ende bescuddende Jacob Coppins, Gillis Olive, Anthoenis Stevin ende ander huer poorters landt hebbende ende bedrivende binnen der paele ende jurisdictie van der Nieupoort, metghaeders ooc Passchier Winnaert, Anth. Lauwereins, Michiel Gillis, Maillen Oudeghers ende andere inwonende van der Yde, oec binnen jurisdictie ende vryhede van der Nieupoort, ende voert alle d'andere huere poorters ende poortessen...*

(2) *Landhouders, schepenen ende kuerheers van Veurnambacht.*

(3) ... *De verwers... hadden ghedaen verzoucken dat de heeschers by goede specificatie verclaersen zouden alle de lande ende aboeten ghelegghen binnen den palen ende der vryhede der stede van Nieupoort, ooc mede dat de... heeschers verclaersen zouden de palen ende limiten in lingde ende breede van den plaetse ghenampt de Yde, daer de heeschers up maintaineren te hebbene vryheit ende exemptie up de verwers...*

(4) ... *Huerlieden palen metghaders de landen ligghende binnen de zelve paelen ende vrydom van de voorseide stede daer of zij maintaineren vry te gaene, metghaeders ooc te toeghe de plaetse ghenampt de Yde ende Vloetgat.*

(5) *De ... verwers ... deden zegghen ... dat zij ... te vreden waeren dat de heeschers ... betoeghen ende designeren zouden met stecken te stekene, de paelen ende limiten van huerlieden stede, metghaders de landen ligghende binnen den zelven palen danof (=daer of) zij maintaineren vry te gaene van alle bedrive ende laste den lande van Veurnambacht overcomende...*

bacht; la population s'en est bien accrue de moitié, de mémoire d'homme et augmente encore journellement (1).

Après mûre délibération et examen approfondi des lettres, exploits et documents produits par les parties, le conseil de Flandre, faisant droit, ordonna à ceux de Nieupoort, le 20 avril 1537, de fixer les bornes, en longueur et en largeur, de l'Yde et Vloetgat, objet du litige, suivant l'état actuel, et ce, sans préjudice des droits éventuels des deux parties au cas où, dans l'avenir, se produirait quelque accroissement ou extension de l'Yde (2); cela fait, les défendeurs pourraient répondre aux demandes et conclusions de la ville de Nieupoort ainsi qu'ils l'entendront, les frais de l'instance étant tenus en surséance jusqu'à l'arrêt définitif (3).

Je ne sais quand fut rendu ce dernier arrêt, ni même s'il le fut jamais, mais, en tout cas, la dispute dura longtemps encore, car, en 1552, nous voyons ceux de l'Yde (*van der Yde*) se plaindre au magistrat de Nieupoort de ce que le Métier de Furnes leur ordonne de s'armer et même de partir en expédition le cas échéant (4), alors qu'ils ressortissent de Nieupoort; ils réclament donc aide et assistance à cette dernière ville (5).

En 1553 ou en 1554, encore, les habitants de l'Yde (*van der Yde*) furent à nouveau sommés par ceux du Métier de Furnes de se rendre à une « monstre » (*tot wapenschouwinghe*), mais le magistrat de Nieupoort les en dispensa, leur promettant son appui en cas de molestation (6).

Après le milieu du XVI^e siècle, les documents ne me révèlent plus qu'une fois le nom de notre village: les coutumes et usances de Nieupoort rédigées le 5 juin 1615 portent que la juridiction du magistrat de la ville ne s'étend pas seulement aux *poorters* et habitants de Nieupoort et de son échevinage, mais également sur les habitants de Lombartzide et de Nieuwe Yde: *maer oock op die van Lombaertsyde ende der Nieuwer Yde* (7).

(1) *Nemaer ghemerct dat de zelve plaetse van Yde es eene plaetse ghelegen in een myle of daer omtrent buiten der stede ende jurisdictie van der Nieupoort, up den zeecand en binnen den dunen ende contigue den lande van Veurnambocht; de welcke plaetse binnen man's ghedincke wel d'een helst gheaugmenteert es ende noch daghelicx zeere vermeerdt ende ghepopuleert...*

(2) *T'hof... ordonneert de voorseide van der Nieupoort stecken te stecken van der breede ende lingde van der Yde ende Vloetgat dies questie es, zulc als die nu ter tyt es, ende daer zonder prejudicye van den rechte van partien an beede zyde, indien naermaels eeneghe vermeersin of extensie ghebuerde van zelve Yde...*

(3) GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutume de Nieupoort*, 1901, pp. 260-264.

(4) « *Hemlieden ghelest hebben van te wapenen ende uutegaene, als' t noot es.* »

(5) GILLIODTS-VAN SEVEREN, *op. cit.*, p. 326.

(6) *Ibidem*, p. 333, avec l'identification erronée *Lombaerdsyde*.

(7) *Ibidem*, pp. 42 et 43.

A l'époque, précisément, où les documents cessent — d'après mes recherches du moins — de mentionner Nieuwe Yde, je trouve cette localité citée pour la première fois dans les livres. En 1611, en effet, dans une notice consacrée à Nieupoort (1), Jean-Baptiste Gramaye, énumérant les mesures prises par Gui de Dampierre en faveur de cette ville mentionne « l'émissaire que l'on appelle *Nova Yda*, établi en 1246 près d'Oost-Dunkerke: *emissarium quod Novam Ydam indigetant, circa Dunkerkam Orientalem...* Ce passage resterait pour nous fort énigmatique si une autre publication de Gramaye, parue l'année suivante, ne nous permettait de nous rendre compte de ce qu'il a voulu dire.

En 1612, dans sa *Flandria Franca*, le laborieux écrivain consacre à *Nova Yda* un nouveau passage qui a été repris cent ans plus tard dans les *Antiquitates Flandriae*, du même auteur, éditées en 1708 (2).

Voici la traduction de ce passage, très intéressant à divers points de vue: « LONGOBARDORUM IDA. Cette localité est appelée par le peuple *Lombardsye* (variante de 1708: *Lombardhyde*) et j'ai moi-même cru parfois que ce nom était employé pour signifier *Longo bardorum latus* (3) jusqu'à ce que je fusse instruit de la vraie signification donnée dans le pays au mot Yde. Bien que d'aucuns l'interprètent comme un assemblage rustique de chaumières de marins adonnés à la pêche, ainsi qu'on le voit à mille pas de Nieupoort, près d'Oost-Dunkerke, je sais cependant qu'il dérive de *Ydel*, qui signifie « vide » et désigne des endroits sis au rivage, de profondeur convenable, aptes — ou rendus aptes — à l'entrée des navires, de même qu'aujourd'hui les habitants de Nieupoort appellent *Nova Yda* un chenal (littéralement: embouchure, entrée pour navires) près du port, qui constitue une voie tout à fait accessible aux marins, sans bancs de sable ni parties saillantes dans le fond ou sur les bords (4).

Ce passage de Gramaye, sur lequel nous aurons à revenir plus

(1) Insérée dans son *Bruque Flandrorum*, paru à Louvain en 1611, et reproduite dans ses *Antiquitates Flandriae*, éditées en 1708 (p. 122).

(2) *Flandria Franca*, Lille, p. 30; *Antiquitates*, pp. 120 et 121.

(3) *Lombard-zyde*.

(4) LONGOBARDORUM IDA. — ... *Lombardsye* (1708: *Lombardhyde*) populares vocant, et ego nonnunquam quasi *Longobardorum latus*, dictum putavi, donec edoctus fui de vero vocis vernaculae, *Yde* significato, quod licet non nemo interpretatur rusticam tuguriorum ad piscationem maritimum compagem, qualem videre est, mille passibus à Neoporto, circa Oosdynkerkam, tamen ego derivari scio ab *Ydel* quod vacuum sonat, et denotare loca ad littus juste profunditatis, ad ingressus navium apta, sive aptata, quo modo Neoportani hodieque ostium navale circa portum *Novam Ydam* appellant, quod nimirum iter nautis pervium à vadis vacet, et praeruptis littorum aut fundi tuberibus careat, voce non absimili inter Hispanos nota, qui locum profundiorum in maritimis *Islam* nuncupant...

loin, a été repris depuis dans différents ouvrages, entre autres dans J. Blaeu, au XVII^e siècle (1) et dans Sanderus, au XVIII^e siècle (2).

En 1866, encore, dans un opuscule consacré à Lombardzyde (3), le chanoine G.-F. Tanghe fait allusion à Nieuwe Yde à propos de l'étymologie du suffixe *zyde* ou *yde*. Ce terme, dit notre auteur, a été expliqué de trois façons différentes : les uns donnent à *zyde* ou *yde* le sens de côte ; d'autres prétendent que *yde* désigne un hameau de huttes de pêcheurs au bord de la mer ; d'autres, enfin, déclarent que *yde*, provenant du mot *ydel*, s'applique à certaines places qui, sises au bord de la mer, possèdent une profondeur d'eau propre à recevoir des bateaux. C'est ainsi que, de nos jours encore, les habitants de Nieuport appellent *Nieuwyde* l'embouchure de leur port, parce que celui-ci offre aux bateaux un chemin libre (*ydelen of vryen weg*), permettant l'entrée à la voile. D'après cette dernière acception, *yde* désigne donc une rade, c'est-à-dire un mouillage où les bateaux de mer trouvent, non loin de la côte, un bon ancrage à l'abri des vents et des tempêtes.

Si je reproduis intégralement les considérations étymologiques du chanoine Tanghe, c'est qu'elles montrent bien comment, à son époque, le souvenir de Nieuwe Yde s'était affaibli dans la région où la localité avait existé, en même temps que s'était perdue la signification du terme générique *Yde*.

Une autre preuve de cet obscurcissement de la tradition nous est fournie, à la même époque, par l'article consacré à Nieuport par le chanoine van de Putte, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* de 1864 (4). « *Ide*, y est-il écrit, à propos de Lombartzyde, signifie *heide*, lieu étendu et solitaire. On donna le nom de nouvelle *Ide*, *nieuwe heide*, à la plage située au midi du port de l'Iser, dans la direction de Oostdunkerke (voir le diplôme de 1247, dans le cartulaire de Saint-Nicolas, de Furnes). »

En 1876, nous l'avons vu, le D^r Meynne, qui connaissait bien la région de Nieuport et avait fait des recherches d'archives assez approfondies, plaçait *Nieuwe Hyde* ou *Yde* à Groenendijck, « près des dunes et sur le terrain d'Oost-Dunkerke », c'est-à-dire entre Nieuport et Oost-Dunkerke, à environ trois kilomètres à l'ouest de la première et à trois kilomètres deux cents mètres de la seconde de ces localités ; d'autre part, sur un « Plan de Nieuport antérieur à 1426 » (5),

(1) E. VLIETINCK, *Walravensyde*, p. 34.

(2) Cf. Jos. MAERTENS, *Les restes d'une bourgade*, p. 5.

(3) *Parochieboek of Beschrijving van Lombardzyde*, Brugge, 1866, pp. 6 et 7.

(4) Tome III, p. 516.

(5) A la page 51 de son *Histoire de Nieuport*.

Meyne inscrit « *Nieuwe Hyde* » près du fanal, à environ un kilomètre cinq cents mètres au nord-ouest de la ville, immédiatement contre les dunes, plus près de la mer, donc, que ne semble l'indiquer son texte.

Le dernier auteur qui se soit préoccupé de notre village est M. Jos. Maertens, dans sa brochure *Les restes d'une bourgade ensevelie dans les sables d'Oostdunkerque*, parue à Gand, en 1920 (1). Cette station, écrit-il, « devait former peut-être l'emplacement de l'ancienne agglomération nommée Sandhove, située le long de Vloetgat, formé par l'un des bras de mer qui s'écoulait dans l'Yperlée à Nieuport et qui s'étendait jusque dans les moeres desséchées en 1623, par W. Cobergher ».

Plus loin encore, M. Maertens, après avoir signalé la fondation de la comtesse Marguerite à l'endroit dit Vloedgat et la donation de 1280, relative aux terres d'alluvion sises entre Nieuport et Nieuwe-Hyde, se demande, mais sans trancher la question, « si nous sommes en présence des restes de la bourgade de Hyde ou de Nieuwe-Hyde, d'une agglomération située le long de Vloetgat ou des restes de Santhove » (2).

Les détails historiques que j'ai rapportés plus haut nous permettent de résoudre définitivement la question: sans aucun doute possible, l'emplacement dit *Spelleplaats* constitue les derniers vestiges de la localité fondée en 1246 au lieu dit *Vloedgat* et mentionnée par la suite, de 1277 à 1615, sous les appellations de *Nova Hida*, *Neuve Heide*, *Nieuwe Hyde* ou *Nieuwe Yde*.

Les circonstances topographiques, tout d'abord, ne peuvent laisser place à aucune hésitation; il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler rapidement ce que nous disaient à cet égard les documents signalés plus haut:

1246. — Fondation d'une « ville neuve » *in loco qui dicitur Vloedgad, juxta mare sito, in parrochia de Ostdunkercka*.

1277. — *Piscatores allecium de nova Hida, pertinentes ad ecclesiam de Oostduunkercka*.

1280. — *Le get de mer... entre nostre vile de Nuefport et une autre vilete, k'on clame le Neuve Heide,... dusques en le mer et amont vers terre dusques à nos dunes*.

(1) Brochure de 11 pages in-8°, datée du 23 mai 1918.

(2) Il ne peut évidemment s'agir de Santhove, puisque Nieuport occupait l'emplacement de cette localité: « le terre ke on apèle *Zandhoeft*, u ore en partie siet li vile de Nueport », dit une charte de février 1272; « *Villae Novi Portus, quae antiquo nomine dicebatur Sandeshoveta* », lisons-nous dans un autre document, du 20 avril 1274 (GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Cout. de Nieuport*, pp. 162-164).

1357. — Les chemins possédés depuis longtemps par les gens *van der Hide*, comprennent entre autres, deux voies, allant à Nieuport en passant au sud et au nord du signe patibulaire, et une autre, gagnant l'église (d'Oost-Dunkerke), en prenant la direction du sud, vers Furnes.

1413-1414. — La ville de Nieuport construit un nouveau phare dit Vierboete, à l'endroit dit *ter Yde*.

Vers 1530-1537. — Le magistrat de Nieuport revendique, à l'encontre du Métier de Furnes, certaine juridiction et franchise, plus spécialement sur la place nommée *de Yde* et *Vloetgat*. Cette place était située, déclaraient ceux du *Veurnambacht*, à une lieue (*een myle*) ou environ en dehors de la ville et juridiction de Nieuport, au bord de la mer et dans les dunes, contre le territoire du Métier.

Ces différents textes sont péremptoires et nous empêchent de situer Nieuwe Yde, dépendance de l'échevinage de Nieuport et de la paroisse d'Oost-Dunkerke, ailleurs qu'au Vloetgat, à proximité de la mer, au nord d'Oost-Dunkerke, près d'un phare dit Vierboete, à environ une lieue de Nieuport (1).

D'autre part, le beau plan de Jacques de Deventer, dressé vers 1550-1565 (2) et qui nous donne des renseignements très précis sur les environs du chenal de Nieuport, nous montre, immédiatement contre les dunes, un fossé dirigé du sud-ouest au nord-est, venant de la direction d'Oost-Dunkerke et allant se jeter dans le chenal près du phare dit « Cleene Vierboete (3) », situé un peu en aval d'un autre phare dit « Groote Vierboete », la tour que nous avons tous connue encore. Ce fossé, auquel le lieutenant général Wauwermans donne le nom de « Creke of Slijkgracht » — évidemment d'après quelque ancien document — pourrait bien représenter les derniers vestiges du Vloetgat (4).

Il me reste, pour en terminer avec les considérations topogra-

(1) Il faut encore faire remarquer, à propos de l'emplacement que nous devons assigner à Nieuwe Yde, que, d'après Meyne (p. 74), le champ d'exécution (*Galgeveld*) accordé à la ville par Maximilien en 1489, sans doute à l'emplacement du *Galghe* près duquel passaient en 1357 deux chemins allant de Nieuwe Yde à Nieuport, se trouvait sur le territoire d'Oost-Dunkerke, à dix minutes de la ville.

(2) *Atlas des villes de la Belgique*, édité par Ruelens, livraison 12, avec un intéressant article du lieutenant général Wauwermans.

(3) Cette indication est donnée par l'éditeur du plan, car l'original est muet.

(4) C'est à ce *gracht* que Wauwermans fait sans doute allusion, lorsqu'il rapporte qu'en 1286 déjà, au témoignage de Sanderus, Guy de Dampierre fit creuser une rigole d'évacuation depuis Nieuwe Hyde jusqu'à l'Yser. C'est pour cela, probablement, que Wauwermans a indiqué sur le plan de Deventer comme se dirigeant vers « Nieuwe Hyde » un chemin longeant le bord méridional du fossé.

phiques, à expliquer pourquoi j'ai traduit par « une lieue » plutôt que par « un mille » (*milliarium*, *milliare*, *mille passus*), les mots « een mijle », par lesquels la sentence de 1537 désigne la distance qui séparait Nieuwe Yde de Nieupoort; cette traduction, en effet, demande un commentaire, car, nous l'avons vu, Gramaye plaçait notre bourgade de pêcheurs à « mille pas » de Nieupoort, c'est-à-dire à 1300 ou 1500 mètres, au maximum, en comptant le pas à cinq pieds, comme le fait l'échelle du plan de Deventer.

Mon interprétation s'accorde mieux, tout d'abord, avec le plan même de Deventer, qui n'indique pas l'agglomération de Nieuwe Yde dans un rayon de mille pas (à 5 pieds) de la ville, alors qu'il montre les moindres maisons sises en dehors de Nieupoort et qu'à l'époque où il a été dressé, vers 1550-1565, notre bourgade existait encore.

D'autre part, si j'ignore la longueur exacte d'une lieue dans l'ancienne West-Flandre, j'admets qu'elle devait se rapprocher de celle de la lieue de Brabant (*Brabantsche mijle*). Or, une attestation de géomètres, délivrée en 1547, nous montre que celle-ci valait dans tout le Brabant, de toute antiquité, mille verges (*roeden*) à 20 pieds (*voeten*), le pied pris pour la longueur admise dans la localité (K. Stallaert, *Glossarium*, Leiden, 1890, p. 205). De même, *les Droits et Coutumes de la Ville de Bruxelles* nous apprennent (t. II, 1762, p. 104-105), sous la rubrique « Mate van de landen ende mijlen » (mesure des terres et des lieues), que la lieue des Pays-Bas (*Nederlantsche mijle*) se composait de mille verges (*roeden*), ou 20,000 pieds (*voeten*), ou 8,000 *ajambées simples* (ou *demi-pas géométriques* = *enckele schreden*); le pas (*stap*) comprenait 2 pieds, le pas géométrique complet (*landmeters schrede*), cinq pieds.

Si l'on admet que la lieue usitée à Nieupoort comprenait 20,000 pieds et que le pied de Nieupoort, à 10 pouces, valait environ 27 centimètres et demi (cf. Edw. Gailliard, *De keure van Hazebroek van 1336*, *Glossarium*, v° *Voet*), on arrivera pour cette *mijle* à une valeur approximative de 5,500 mètres. Cette longueur correspond tout à fait à celle qui ressort de deux textes du XV^e siècle, relatifs, précisément, à la côte flamande: le premier, une charte du duc Philippe, du 27 août 1439, place la ville d'Ostende à quatre lieues *prez de nostre ville de Bruges* (1), et le second, un compte de l'année 1451, relate un crime commis à *Walravenside* (Raversyde), à deux lieues *prez de Neufport* (2); or, à vol d'oiseau, Ostende et Bruges sont

(1) E. VLIETINCK, *Cartulaire d'Ostende*, Anvers, 1910, p. 68.

(2) Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, n° 14285.

distantes de 23 kilomètres environ, tandis que Raversyde et Nieuport le sont de 11 kilomètres environ, ce qui nous donne pour la lieue une longueur approximative de 5,500 à 5,700 mètres.

Dès lors, si la *mijle* de 1537 désigne bien une lieue, c'est à 5 kilomètres et demi de Nieuport, environ, que nous devons actuellement retrouver les vestiges de Nieuwe Yde: en réalité, vérification faite sur la carte d'état-major, c'est bien là la distance qui sépare de la ville l'emplacement dit *Spelleplaets* (1). L'identification de notre station archéologique est donc absolument certaine.

D'ailleurs les renseignements historiques que nous avons pu réunir sur Nieuwe Yde concordent bien avec les trouvailles numismatiques qui y ont été faites. Ce gisement a, en effet, fourni au baron de Loë quelques méreaux et d'assez nombreuses monnaies: les plus anciens des six méreaux ainsi trouvés datent probablement du XIII^e siècle; quant aux monnaies, toutes en bronze, en cuivre ou en billon, elles s'échelonnent entre le règne de Marguerite de Constantinople (1244-1280) et celui de Philippe II (1555-1598).

De son côté M. J. Maertens (2) a trouvé à l'Yde une série de monnaies et de jetons commençant avec une obole de Philippe II de France (1180-1223) et s'étendant également jusqu'au roi Philippe II d'Espagne: le plus ancien jeton remonte au XIV^e siècle, les autres, de Nuremberg, datent du XVI^e siècle; ce dernier siècle est tout particulièrement représenté car M. Maertens signale sept « courtes noires » de Flandre pour le règne de Charles-Quint (3), cinq monnaies semblables pour le règne de Philippe II et une pièce liégeoise de

(1) Gramaye s'est donc trompé en plaçant notre bourgade à mille pas de Nieuport; il est très possible qu'il ait été induit en erreur par la sentence même de 1537, car nous savons par ailleurs qu'il a fait beaucoup de recherches d'archives; c'est ainsi, par exemple, qu'en mars 1609 il envoya au bourgmestre de Dixmude le texte de son article sur cette localité, pour qu'il pût en contrôler l'exactitude et corriger les erreurs inévitables; le 20 mars 1609, les magistrats de Furnes attestent que Gramaye avait consulté toutes les archives locales (cf. l'article consacré à cet historien par Stecher, dans la *Biographie Nationale*, t. VIII, 1884-85, col. 179-184).

Coincidence curieuse: pendant que j'étais occupé à terminer cette notice, est arrivée aux Archives de la Guerre (le 21 juin 1922) une carte en relief de la région Coxyde-Mariakerke, intitulée *Hochbildkarte Lombardsijde-Nieuport 1: 20,000* et dressée en 1918 par le département topographique de la Marine allemande (*Marine-Vermessungs-Abteilung*); or cette très intéressante carte, abandonnée par les Allemands à Bruges, mentionne fort bien, à 1,300 mètres au nord de l'église d'Oost-Dunkerke et à 900 mètres au sud de la côte, le nom de *Spelleplek*, que ne renseigne pas notre carte au 20,000^e (au moins l'édition de 1900 que j'ai consultée).

(2) *Op. cit.*, pp. 7 et 8.

(3) Les courtes noires de Charles Quint figurent aussi en nombre parmi les trouvailles du baron de Loë.

1566. Du XVI^e siècle, également, date un sceau-matrice à la légende JACOP: DE: CONINC: ramassé dans les vestiges d'une maison.

Nous ne nous tromperons donc pas de beaucoup en plaçant la disparition de Nieuwe Yde au commencement du XVII^e siècle. Malheureusement les éléments dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de fixer avec certitude la date de cet événement, pas plus que nous ne saurions préciser les circonstances qui l'ont amené ni les conditions mêmes dans lesquelles il s'est accompli.

Notre localité a-t-elle sombré, en une fois, au cours d'une tempête extraordinaire, sous l'assaut des vagues furieuses déchaînées par la rupture de quelque digue? Cela pourrait être possible, car la lutte perpétuelle contre la mer a certainement dû caractériser de tout temps l'existence des rudes pêcheurs de Nieuwe Yde et fréquemment la tempête dut y produire des dévastations analogues à celles que nous avons signalées, en 1394.

L'histoire de notre côte a enregistré maintes catastrophes, parmi lesquelles — pour ne pas remonter plus haut — la tempête de 1334, qui, déchaînée dans la nuit du 22 au 23 novembre, emporta toutes les digues, causa des dégâts inouïs en Flandre, en Hollande, en Zélande et en Frise, noyant de toutes parts paroisses, gens et bêtes, engloutissant, entre autres, l'église de Notre-Dame, à Scarphout (devant B'ankenbergh) et celle de Notre-Dame, à Ter Streep, près d'Ostende. Les années 1356, 1367, 1370, 1372, 1391 et 1394 se signalèrent également par des irruptions désastreuses de la mer, de même que le XV^e siècle, au cours duquel on n'a pas compté moins de vingt-cinq inondations.

Le XVI^e siècle fut tout aussi calamiteux, et en 1570 la marée dite *de la Toussaint* entraîna les plus grands ravages, depuis Calais jusqu'au Jutland: un nombre considérable de villages furent momentanément submergés; Ostende, Nieuport et Dunkerque, entre autres, eurent beaucoup à souffrir, trente mille hommes et quatre-vingt mille bêtes à cornes, dit-on, furent noyés.

Au siècle suivant, la tempête de 1621 inonda plusieurs polders de la Flandre et fit périr plus de 2,000 habitants (1).

On pourrait donc avec grande vraisemblance attribuer à une catastrophe analogue à celles de 1570 et de 1621 (2) la disparition

(1) Cf. P. BORTIER, *Le littoral de la Flandre*, 1876, pp. 11-14; MEYNNE, *Des transformations du littoral des Flandres*, 1876, p. 59.

(2) En 1611, GRAMAYE (*Brugae Flandrorum*) semble faire allusion à une tempête qui s'était produite peu avant, lorsqu'il relate la chute, « lors de troubles récents » (*qui nuperis turbis concidit*) du pont construit à l'ouest de Nieuport par Guy de Dampierre; il se peut aussi, cependant, que ces troubles soient ceux occasionnés par le siège de la ville en 1600.

d'une localité qui avait certainement atteint une prospérité notable, puisque dès 1277 ses habitants se livraient à la pêche aux harengs dans des bateaux portant des équipages de treize hommes et plus; qu'en 1314, elle avait son église particulière, une « minque », un moulin et une population de 700 à 900 habitants; qu'en 1537, on insiste sur l'augmentation de cette population, qui s'est bien accrue de moitié, de mémoire d'homme, et qui augmente encore de jour en jour.

Si l'on ne veut pas, pour s'expliquer la disparition d'une bourgade prospère, recourir à l'hypothèse d'un engloutissement total par la mer, on pourrait aussi admettre que le régime capricieux de notre côte ayant amené l'ensablement progressif de la crique où venaient s'échouer leurs bateaux, nos pêcheurs de harengs furent peu à peu chassés d'un havre devenu inutilisable.

On peut également supposer que cette disparition de l'ancien Vloedgat et sa transformation en un modeste fossé — le *Creke of Slijkgracht* du plan de Deventer — a été la conséquence de travaux effectués pour assurer la navigabilité du chenal de l'Yser.

Cependant, ces hypothèses — submersion par suite d'une marée extraordinaire ou ensablement du Vloedgat (produit naturellement ou artificiellement) — ne rendraient pas compte des traces d'incendie signalées par MM: de Loë et Maertens dans les vestiges de Nieuwe Yde (1). Nous sommes ainsi amenés à admettre que les hommes ont également pu prendre une part directe à la disparition de la bourgade: n'y aurait-il pas eu, pour une partie de l'agglomération au moins, destruction violente, à l'occasion de l'une ou l'autre guerre, par exemple au cours d'un débarquement, analogue à celui opéré à Nieuwe Yde par les Anglais, en 1411, ou encore lors d'opérations militaires terrestres (2)?

Cette dernière hypothèse acquiert une probabilité très grande, si nous nous rappelons qu'en 1600, lors du siège de Nieupoort par Maurice de Nassau, une partie des troupes hollandaises était établie à l'ouest du port, au bord de la mer; la région de Nieuwe Yde aura certainement eu fort à souffrir, alors, aussi bien des excès commis

(1) M. Maertens admet « comme certain la destruction par le feu de cette agglomération par les nombreuses traces relevées. Pierres calcinées, plomb fondu en larges tablettes par suite de son brusque contact avec le sable. De nombreuses balles de fusils démontrent aussi qu'il ne fut pas à l'abri d'attaques » (p. 8).

(2) Un texte de novembre 1577 est suggestif à cet égard: « Le pays et terroir du Francq, à cause des guerres passées, a esté et est encoires pour le présent tout du long de la coste maritime (qui auparavant estoit le meilleur quartier et le plus habité) quasi du tout gasté, ruyné, bruslé et despeulé... » (E. VLIETINCK, *Walravensyde*, p. 4).

par les soudards de Maurice que des combats livrés autour de Nieuport; tout spécialement, la bataille des dunes, qui se déroula le 2 juillet 1600 de l'autre côté du chenal de l'Yser, en face de Nieuwe Yde, aura valu au malheureux village de nouvelles destructions et de nouveaux pillages.

La tourmente passée, quelques habitants se seront réinstallés dans ce qui restait de leurs maisons, mais, les temps ni les lieux ne se prêtant plus à une renaissance de Nieuwe Yde, l'agglomération fondée en 1246 par la comtesse Marguerite n'aura plus eu qu'une existence éphémère: l'hostilité des éléments avait conspiré avec la malice des hommes pour l'empêcher de devenir autre chose qu'un modeste village de pêcheurs, l'un de ces « lieux et havres où l'on a de tout temps usé de la pescherie de la mer », pour employer une expression appliquée à Raversijde en 1598.

Au commencement du XVII^e siècle, également, agonisait en Zélande, dans des circonstances curieuses à rapprocher de celles de la fin de notre Yde, une ville du Zuid-Beveland, Rommerswale ou Reimerswale.

Cette ville avait joué un rôle plus important que notre bourgade flamande et sa solide enceinte avait pendant plus de deux siècles dressé ses tours orgueilleuses à l'ouest de Bergen-op-Zoom, près de Tholen; elle non plus, cependant, n'avait pu résister à l'assaut incessant des flots.

Citée dès 1313, autorisée en avril 1374 à s'entourer de murailles, ayant connu une prospérité intense, fière de ses onze métiers et de ses quatre confréries et gildes, elle n'en avait pas moins dû capituler devant les attaques des grandes marées, particulièrement répétées au XVI^e siècle.

Jusqu'en 1631, des habitants demeurèrent dans les ruines de la ville pour se livrer à la pêche, mais ils durent finir par se retirer dans l'île de Tholen; dix ans plus tard, on vendit publiquement les pavés et ce qui restait des portes et des murailles; depuis, l'Éscaut roule ses flots là où s'élevait jadis l'industrielle Rommerswale (!).

La fin de Nieuwe Yde dut ressembler fort à celle de la ville zélandaise, fournissant comme elle un exemple typique de la lutte implacable livrée par la mer aux établissements de l'homme!

(1) J.-J. DE SMET, *Disparition de la ville de Rommerswale en Zélande*, dans *Bull. de l'Acad. de Belgique*, 2^e série, t. 35, 1873, pp. 796 à 808.

NOTE ADDITIONNELLE

I. *Nieuwe Yde à la fin du XIV^e siècle.* — Les comptes en rouleaux des baillis de Nieupoort (Archives générales du Royaume, cartons 96 et 97) nous ont encore fourni quelques détails sur notre bourgade.

En 1381, on y signale le naufrage d'un bateau : *Een scip an brocht ter Yde, dat vonden was op de zee drivende...* D'autre part, le compte du « forage » de la bière mentionne pour la période 2 mars-18 septembre 1384 : *ter Hyde, 28 tonnen*; pour la période 19 septembre 1384-8 janvier 1385 : *ter Hyde, 27 tonne biers*; et pour la période 9 janvier-26 mars 1385 : *ter Hide, 15 tonne.*

II. *Le terme Yde dans le Beovulf.* — La célèbre épopée anglo-saxonne de Beovulf, qui remonte au début du VIII^e siècle, emploie l'expression *æt hythe* pour parler d'un navire se trouvant au port et le terme *hyth-veard* pour désigner le gardien d'un port (cf. l'édition de M. Heyne, vers 32 et 1915).

ANNEXES

I

Charte de fondation de Nieuwe Yde

6 août 1246

Margareta, Flandriæ et Haynoniæ comitissa, omnibus præsentibus litteras inspecturis, salutem.

Noverint universi quod nos Rainerum, ballivum nostrum Fuernensem, ponimus loco nostri et ei damus potestatem conferendi ex parte nostra, secundum quod viderit expedire, in longum et in latum, fundos seu mansuras in loco qui dicitur *Vloedgad*, juxta mare sito, in parrochia de Ostdunkercka, omnibus ibidem manere volentibus. Quos omnes in dicto loco manentes et mansuros pertinere volumus ad legem, scabinagium et libertatem villae nostræ de Novo Portu, ita quod ipsi de omnibus ad scabinagium pertinentibus justificentur per scabinos nostros de Novo Portu: hoc salvo quod si multitudo populi ibidem venientis et manentis superexcreverit in tantum quod per se indigeant scabinagio, eos separare possumus, si volumus, ab illis de Novo Portu et in dicto loco de *Vloedgad* ipsis per se scabinagium appropriare ad legem, consuetudinem et libertatem villae Novi Portus prædictæ.

De annuo vero censu dictorum fundorum aut mansurarum ordinando et taxando credere debimus fideli nostro domino Balduino de Balliolo et alii vel aliis, quos cum eo per litteras nostras patentes ibidem propter hoc duximus transmittendos; ratum habentes et firmum quidquid ipsi vel ipse Balduinus solus, si alium vel alios cum eo ad hoc interesse non contingat, decreverint super hoc ordinandum.

In cujus rei testimonium et munimentum præsentibus litteras scribi fecimus et sigilli nostri appensione roborari.

Actum apud Gandavum, anno Domini M^oCC^oXL^o sexto, die lunæ ante festum beati Laurentii.

GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la Ville et du Port de Nieuport* (t. V des *Coutumes du Quartier de Furnes*), 1901, p. 157, d'après l'original aux Archives de la ville de Nieuport. (Imprimé dans WARNKÖNIG, *Staats u. Rechtsgesch.*, t. II, pr., p. 93, n^o 170.)

II

Note de toponymie : le terme Yde

La signification et l'étymologie du mot *Yde* ont préoccupé, nous l'avons vu, l'historien Gramaye et la plupart des auteurs qui ont parlé de notre village.

Cette question de toponymie présentant un grand intérêt pour l'histoire de la côte flamande, puisque plusieurs noms de localités présentent ce suffixe, nous allons à notre tour examiner rapidement le problème.

Pour ce qu'il en est de la signification du mot, Gramaye lui donne celle d'un « endroit sis au rivage, de profondeur convenable, apte ou rendu apte à l'entrée des navires »; c'est là, en somme, le sens que l'on s'accorde actuellement à attribuer au mot. Quant à celui d'« assemblage de chaumières », il est évidemment tout à fait secondaire, car c'est l'appellation attribuée par la suite au village établi près de l'*yde*. De même, si on a jamais donné le nom de *Nova Yda* au chenal de l'Yser, — ce dont je doute, toutefois, — ce n'a pu être que par une nouvelle extension de l'acception du nom, qui aura passé de la localité même au chenal à proximité duquel elle se trouvait; en tout cas, l'erreur de Gramaye, qui s'est avant tout basé sur des recherches d'archives, pourrait facilement s'expliquer, car il s'agit d'un détail de topographie locale, au sujet duquel une confusion a très bien pu se faire dans l'esprit d'un auteur travaillant loin de l'endroit dont il parle.

Après Gramaye, la question du sens à donner au terme *yde* s'embrouille plutôt.

En 1864, le chanoine Van de Putte l'explique par « *heide*, lieu étendu et solitaire »; en 1866, le chanoine Tanghe se rallie à l'acception de « mouillage, endroit, fournissant, non loin de la côte, un bon ancrage, à l'abri des tempêtes »; en 1876, le D^r Meynne revient au rapprochement avec *heide*: « *Ida*, en vieux flamand *yde*, *hyde* ou *eide*, en flamand moderne *heide*, *heyde*, signifie plaine stérile, inculte. » En 1886, G. Bernaerts (1) émet l'opinion que « la finale *yde* pourrait bien être un dérivé, ou bien du suffixe adjectif *ich* (2), ou bien du bas-allemand *heide*, bruyère, suédois *yta*, surface, superficie »; il signale à ce propos, d'après Vande Velde, « un anglo-saxon *ytha*, *æstus maris* », mais sans tirer de conclusion de ce rapprochement, fort intéressant cependant.

(1) *Etudes étymologiques... sur les noms de lieux bas-allemands de la Belgique*, p. 87.

(2) Inutile de faire ressortir l'inraisemblance de cette hypothèse.

En 1889, dans sa notice sur Ravensijde, autrefois Walravens-Yde (1), M. Ed. Vlietinck pense que le mot *yde* a fini, par extension, par être appliqué à certaines places de la côte, d'où l'on pouvait s'embarquer en mer, sans qu'un port véritable fût nécessaire, grâce à la quille plate des bateaux utilisés dans les petits villages de pêcheurs. Ce qui a amené M. Vlietinck à cette conclusion, ce sont surtout deux textes relatifs à Wenduyne, qui ne semble pas avoir jamais eu de port : un compte de 1578 mentionne l'*yde* de cette localité (2) et un document de 1514, plus explicite, déclare que c'est là que les pêcheurs de l'endroit ont coutume d'embarquer et d'atterrir (3).

Vers la même époque, le lieutenant-général Wauvermans donne de notre terme la définition « sorte de crique dans les dunes », et en 1894, dans leur *Middelnederlandsch woordenboek* (4), Verwys et Verdam se rallient, bien qu'avec hésitation, au sens admis par M. Vlietinck : « Ancrage, c'est-à-dire la bande de terre séparant les villages de pêcheurs de l'estran, là où les bateaux accostent et prennent la mer. » Enfin, le professeur J. Vercoullie conclut de même, dans une note datant de 1912 (5), à la signification de « place utilisée pour l'embarquement et le débarquement, crique ou débarcadère pour les bateaux de pêcheurs ».

Les renseignements que nous avons pu rassembler sur Nieuwe Yde et les textes signalés par M. Vlietinck à propos de Wenduyne nous portent à adopter absolument la même opinion.

Reste la question de l'étymologie de ce terme.

Elle doit évidemment être examinée en partant des anciennes formes fournies par les documents. Faisons donc le relevé des graphies que nous avons rencontrées pour les différentes localités flamandes dont le nom présente le mot *yde*.

1. NIEUWE YDE	1357. <i>De Hide (van der Hiden).</i>
	1382, 1394, 1413. <i>Ter Yde.</i>
1277. <i>Nova Hida.</i>	1384. <i>Ter Hyde.</i>
1280. <i>Le Neuve Heide.</i>	1385. <i>Ter Hide.</i>
1310. <i>Le Heide lès les Dunes.</i>	1395. <i>Le Yde.</i>
1314. <i>De Nieuwe Hyde, de Hyde.</i>	XV ^e siècle, <i>De Hyde.</i>
1328. <i>Le Heyde, Le Nieuwe Heide.</i>	1411, 1413, 1615. <i>De Nieuwe Yde.</i>
	1415. <i>Le Heyde, le Hede.</i>

(1) E. VLIETINCK, *Walravensyde, een gewezen visschers dorp op de Vlaamsche Kust*, Bruges, pp. 34 et 35).

(2) *Van eenen vischboot varende ter yde van Wendune.*

(3) *Huerer yde, daer zy ghecostumeert zyn of (=af) te vaerne ende aen te commene.*

(4) T. III, col. 784 et 785.

(5) *Annuaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, 1912, p. 37.

1473. *La Nouvelle Heyde* ès 1328. *En Koxide* (2).
Dunes. 1439. *Coxide* (3).
1537, 1553, 1554. *De Yde; de* 1467, 1469. *Pierkiin de Cocx-*
Yde ende Vloetgat. hyde (4).
2. COXYDE-LEZ-NIEUPORT. 1570. *Coxye* (5).
1295. *Koxide* (1). 1615. *Cauxyde* (6).

Prononciation populaire : *Coxie* ou *Koksij*.

3. COXIE lez-Aardenburg, entre L'Ecluse et Oostburg, village qui fut submergé par l'inondation du 17 septembre 1477 et par celle des 1^{er} et 2 novembre 1570; il est encore cité le 24 janvier 1580, mais devait avoir complètement disparu alors; quelques maisons s'élèvent de nos jours à son emplacement. On écrivait son nom *Coxyde*, *Coxide*, *Coxy*, *Coxye*, *Coxie*.

1392-1447. *Coxide*.

1408. *Coxyde* (7).

4. LOMBARDZYDE-lez-Nieuport

1269, 1319, 1332, 1334, 1413,
1414. *Lombardie* (français).

1303. *Lombardie*, *Lombardien*
(flamand).

1391, 1431. *Lombardie* (flamand)

1413-1414. *Lombardsyde* (fla-
mand).

1414, 1552, 1578, 1581. *Lombaer-*
syde (flamand).

1461. *Lombaerdzide*.

1552-54. *Lombaersye* (flamand).

1570, 1615. *Lombaertsyde* (8).

1576-78. *Lombarsyde* (flamand).

1588-94. *Lombartzyde* (flamand).

Prononciation populaire: *Lom-*
bardie ou *Lombardij*.

5. RAVERSYDE, près Middelkerke

1401. *Wilravens hyde*.

1403, 1411, 1413, 1446, etc., 1522,
XVIII^e siècle. *Walravensyde*.

1403, 1404, 1413, 1418. *Walra-*
vinside.

1406. *Walravenszyde*. 1407.

1406. *Wulravensyde*.

1412. *Walravenszide*.

1413, 1451. *Walravenside*.

1413, 1414. *Wulravenside*.

1414. *Wulraveside*.

(1) GILLIODTS, *Coutumes de Furnes*, t. I, p. 5.

(2) PIRENNE, *Op. cit.*, p. 38.

(3) GILLIODTS, *Furnes*, III, p. 230.

(4) Chambre des Comptes, reg. 14285.

(5) ORTELIUS, *Theatrum orbis*.

(6) GILLIODTS, *Furnes*, II, p. 6.

(7) GILLIODTS, *Coutumes du Franc de Bruges; Inventaire des archives de Bruges*, IV, p. 23;
VLIETINCK, *Cartulaire d'Ostende*, p. 231.

(8) GILLIODTS, *Cout. de Nieuport*, 1901, passim; Chambre des Comptes, reg. 36717,
14283 et 14285.

1479. <i>Wilravensyde.</i>	1569. <i>Wilravyside.</i>
1479. <i>Walravecide.</i>	1569. <i>Wilgraveshyde.</i>
1479. <i>Wilrafsyde.</i>	1566, 1570-71. <i>Wilravesyde.</i>
1480. <i>Welravenshide.</i>	1569. <i>Wilgravysyde.</i>
1480. <i>Walravenshide.</i>	1569. <i>Wilgraveshyde.</i>
1483. <i>Walraveshyde.</i>	1570. <i>Wilravens-syde.</i>
1489. <i>Welravenside,</i>	1570-71. <i>Wiravesyde.</i>
1509-10, 1540-41, 1562. <i>Walra-</i>	1575. <i>Ravezyde.</i>
<i>vesyde.</i>	1603. <i>Ravesye.</i>
1520. <i>Vulravensyde.</i>	1723. <i>Ravesyde.</i>
1521. <i>Wilravesye.</i>	1735. <i>Walraversyde.</i>
1548. <i>Walleravensyde.</i>	1787. <i>Ravensyde.</i>
1560. <i>Wiltravensyde.</i>	

Prononciation populaire : *Raversie* ou *Raversij* (1).

6. COUDE HIDE, ancienne localité dont je rencontre le nom une première fois en 1227, année où Ferrand, comte de Flandre, et Florent IV, comte de Hollande, conclurent *apud Code Hide* un traité concernant leurs droits respectifs en Zélande (2), et qui devait se trouver dans le métier d'Oostburg : en effet, une charte de mai 1239, par laquelle Philippe van de Woestine déclare avoir cédé le droit de faire écouler des eaux à travers un fief qu'il a à Coude Hide stipule que certains propriétaires du dit métier pourront avoir *aqueductum et adaquationes suas per feudum meum in Bardenezanda apud Coudehide extra effluentes per slusias suas* (3).

De ces différentes séries de formes, les plus intéressantes sont celles fournies par Nieuwe Yde et par *Coude Hide*, où notre *yde* se présente de façon plus apparente, alors que pour les deux *Coxyde*, pour *Lombardzyde* et pour *Raversyde* la consonne *s* propre au génitif, qui termine les déterminatifs *Kok*, *Lombard* et *(Wal)rave* a amené inévitablement une confusion avec le terme *zyde*.

Le nom de Nieuwe Yde montre au début des formes aspirées : *Hida*, *Heide*, *Hyde*, *Hide*, à côté desquelles apparaît, à la fin du XIV^e siècle, une forme *Yde*, qui finit par prédominer.

(1) VLIETINCK, *Walravensyde*, 1889, passim; Chambre des Comptes, reg. 36717, 14283 et 14285; ORTELIUS, *Theatrum orbis*.

(2) VAN DEN BERGH, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, I, n^o 305 d'après l'original (renseignement dû à l'obligeance de M. Obreen).

(3) A. VAN LOKEREN, *Chartes de Saint-Pierre à Gand*, t. I, Gand, 1868, n^o 542.

Une localité *Yde* est inscrite sur la carte de la Drenthe, au nord d'Assen, mais je ne possède pas de formes anciennes.

Par contre, les noms où *yde* intervient comme suffixe témoignent d'une évolution ultérieure du terme, révélée d'ailleurs par la prononciation populaire de ces noms, *Coxie*, *Lombardie*, *Raversie* : moins protégée par suite de sa position finale, la dentale est tombée, selon une loi phonétique absolument régulière.

D'après le professeur Vercoullie (1), la notation *ijde* est une manière artificielle de transcription, le *d* étant intercalé de la même façon que dans *partijdig* (toujours prononcé *partijig*) ; il faut donc, d'après lui, partir d'une forme *ië*, qui constitue, à côté de *ee* la forme frisonne du radical germanique occidental *aha*, en gothique *ahwa*, c'est-à-dire *eau*. La forme *ie* se retrouve aux Pays-Bas dans les noms *Krommenie*, *Middelie*, *Purmerie*, ainsi que dans l'*Y* à Amsterdam ; quant à la forme *ee*, elle est attestée par les noms *Munnikenee*, *Zieriksee*, *Duivenee*, *Flakkee*, *Eedam* et autres.

Sans m'occuper du rapport qui a pu exister entre les noms de ces différentes localités et le radical *aha-ahwa* (2), je dois avouer que je ne partage nullement l'opinion de M. Vercoullie au sujet du caractère artificiel de la forme *yde*, car les graphies que j'ai réunies pour nos localités flamandes en *yde* prouvent bien que la forme *ie* représente le dernier stade d'évolution, par chute de la dentale.

A l'encontre du professeur gantois, donc, je considère qu'il faut partir d'une forme *hida*, avec l'aspiration initiale et la dentale.

C'est d'ailleurs ce que le vocabulaire et la toponomastique de l'Angleterre vont nous prouver à suffisance.

Les dictionnaires anglais signalent en effet un terme *hithe* ou

(1) *Annuaire susdit*, pp. 37 et 38.

(2) Je manque en effet, pour ces différents noms, de séries de formes anciennes, dont le relevé m'aurait entraîné absolument trop loin de *Nieuwe Yde*.

Cependant la prononciation vulgaire *Ee*, qui est signalée pour le cours d'eau *Eede* et pour la localité à laquelle il a donné son nom, près d'Aardenburg, me porterait à croire que certains des *ee* cités par M. Vercoullie devraient être rapprochés de notre *yde* plutôt que de *aha*. Je serais d'autant plus tenté de l'admettre que nous avons trouvé pour *Nieuwe Yde* les formes *Heide*, *Heyde* et *Hede* et que, d'autre part, on connaît pour le nom *YDEWALLE* les anciennes graphies *Edewalle* ou *Edewallen* (moi-même ai rencontré dans les comptes de Nieuport *Mikiel de Hedewalle* en 1404, *Michiel de Heedwalle* en 1410, *Micquiel van den Edewalle* en 1465-67).

Il est intéressant également de signaler, dans le même ordre d'idées, *MUNIKEREDE* ou *MUNIKEREDE*, ancienne localité voisine de Damme, dont le brave Gramaye traduit le nom par *Monachorum Ida*. Voici les anciennes formes de ce nom : 1243, 1262, 1305, *Monikerede* ; 1266, *Monikereede* ; 1272, *le Monekereede* ; 1299, 1324, *le Monekerede* ; 1330, *la Monekerede* ; 1411, *Monkereede* ; 1426, *de Monekereede* ; 1490, *Muenkereede* ; 1567, *Muenickerede* ; 1594, *Meunikerede* ; 1788, *Meunickenreede*, etc. La forme *Monikeree* est signalée dans les *Hanserecense* de 1477 à 1530.

hythe, actuellement obsolète et signifiant « port », plus spécialement « petit port ou débarcadère de rivière » (1). Ce mot remonte à un terme anglo-saxon *hyd*, du genre féminin, et peut être mis en rapport avec l'ancien germanique * *húthjâ*; il est déjà signalé dans un ancien glossaire datant de l'an 725 environ : « *De confugione, statione* : *hythæ* (2). » Murray en cite encore les mentions suivantes : an 1000, *an hyth* et *to thaere hythe*; vers 1440, « *hythe, where bootys ryve to londe (=land) or stonde (=stand), stacio* »; en 1538, *hythe*; en 1723, un texte parle de la réparation d'un bateau « *to be made one Gutherie's Hyth* ».

D'autre part, on le retrouve dans quelques noms de lieux de la Grande-Bretagne : *Hythe* (Kent), *Rotherhithe* (Londres), *Lambeth* (Londres); *Hythe Bridge* (Oxford) et *Bablock Hithe* (sur la Tamise, au-dessus d'Oxford) (3).

Hythe est cité en 1051 comme *Hide*, en 1228 comme *Heth* et *Heia*, et en 1234 comme *Hee*.

Rotherhithe est appelé en 1298 *Retherheth* et on peut lui appliquer un texte de l'année 1100 : *in Londone... juxta portum qui vocatur Etheredishythe* (c'est-à-dire « port d'Ethelred »).

Pour *Lambeth*, enfin, on connaît les formes anciennes suivantes : 1041, *Lambhythe*; en 1088, *Lambhytha*; vers 1030, *Lambetha*, *Lambeta*; 1217, *Lamheye*, *Lamheth*; 1588, *Lambehith*.

Ces différentes mentions nous montrent, à toute évidence, que le *hyda* ou *hyd* anglo-saxon, avec le sens de port, constitue absolument le pendant du suffixe que nous avons rencontré dans *Nova Hida*, dans *Kox-Ide*, dans *Walravens-Ide*, et de *l'yd*e où nous avons vu s'embarquer et débarquer les marins de Wenduïne.

Bien plus, les *Hythe* du Kent, de Londres et du pays d'Oxford se trouvent dans les régions de l'Angleterre où se sont tout spécialement fixés les Saxons venus des côtes de la Hollande, de la Belgique et de la France actuelles, tandis que l'on a signalé dans le Schleswig-Holstein, habité primitivement par les Saxons, un terme bas-alle-

(1) « A port or haven; especially a small haven or landing place on a river » (MURRAY, *English Dictionary*; cf. SKEAT, *A concise etymological Dictionary of the English Language*).

(2) J. JOHNSTON, *The Place-Names of England and Wales* (Londres, 1914, v° *Hythe*), signale même une forme *Hydde* datant de 700.

(3) MURRAY, *loco cit.*, p. 395; cf. JOHNSTON, p. 335.

mand *huth* ou *hude*, avec le sens de « refuge, entrepôt pour cargaisons de navires » (1).

Nous pouvons donc, en toute certitude, conclure à l'origine saxonne de l'*yde* flamande, et tout nous autorise à considérer les toponymes du groupe *Nieuwe Yde* comme présentant un grand intérêt pour l'histoire des établissements saxons dans la Flandre maritime.

(1) FÖRSTEMANN, *Ald. Namenbuch*, I, éd. 1913, col. 1534: « bergungsplatz, trajectum, stapelplatz für schiffsgüter ».

Chose curieuse, on a aussi employé dans le pays d'origine des Saxons un mot *huth* avec le sens de « mesure de terre », tandis qu'en Angleterre un terme *hide* a eu une acception analogue, entre autres dans le *Domesday Book* (1085-1086); nous avons affaire, là, à un autre mot saxon, qui remonte à un primitif *higid*, sans rapport avec *hyd*=port (cf. MURRAY, SKEAT et JOHNSTON).

Par contre, on considère que les mots anglais *hide*=couvrir et *hide*=peau sont apparentés à *hyd*=port; à la même famille appartient aussi l'allemand *hütte*, qui a pénétré par emprunt dans le néerlandais (*hut*) et dans le français (*hutte*).
